



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

EP



UNEP/BUR/66/3
11 juin 2007
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention
sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée
et à ses Protocoles

Madrid (Espagne), 2-3 juillet 2007

**RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DES ACTIVITÉS
MENÉES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION DU BUREAU DES PARTIES
CONTRACTANTES (Le Caire, octobre 2006)**

(NOVEMBRE 2006 – JUIN 2007)

TABLE DES MATIÈRES

Introduction

I. COORDINATION

1. Questions juridiques
 - 1.1 *État des ratifications*
 - 1.2 *Statut de la Serbie*
 - 1.3 *Élaboration du nouveau Protocole relatif à la GIZC*
 - 1.4 *Système de rapports*
 - 1.5 *Mécanisme de respect des obligations*
 - 1.6 *Responsabilité et réparation des dommages*
2. CMDD
 - 2.1 *Stratégies nationales de développement durable*
 - 2.2 *Activités des composantes du PAM liées à la CMDD*
3. Coopération et partenariat
 - 3.1 *Coopération avec les institutions des Nations Unies*
 - 3.2 *Coopération avec l'Union européenne*
 - 3.3 *Coopération avec les partenaires du PAM*
4. **Communication et relations avec les médias**
 - 4.1 *Page d'accueil et structure du site web*
 - 4.2 *Publications et outils de communication*
5. Questions financières et questions concernant le personnel
 - 5.1 *Questions financières*
 - 5.2 *Questions concernant le personnel*

II. COMPOSANTES

1. Lutte contre la pollution provenant d'activités situées à terre (MED POL)
 - 1.1 *Politique et coordination*
 - 1.2 *Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS)*
 - 1.3 *Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "immersions"*
 - 1.4 *Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"*
 - 1.5 *Système d'information*
 - 1.6 *Évaluation de la pollution*
2. Moyens de combattre et de prévenir la pollution causée par des opérations en mer (REMPEC)
 - 2.1 *Aide aux pays en matière de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine accidentelle*
 - 2.2 *Aide en matière de prévention de la pollution par les navires*
 - 2.3 *Diffusion de l'information*
 - 2.4 *Huitième Réunion des Points focaux du REMPEC*
3. Conservation de la diversité biologique (CAR/ASP)
 - 3.1 *Mise en œuvre du PAS BIO*
 - 3.2 *Aires spécialement protégées*

- 3.3 *Mise en œuvre des plans d'action pour la conservation des espèces menacées ou en danger*
- 3.4 *Questions transversales*
- 3.5 *Autres activités*

- 4. Environnement et développement
 - 4.1 *Gestion intégrée des zones côtières (CAR/PAP)*
 - 4.2 *Projets PAC*
 - 4.3 *Intégration environnement-développement (Plan Bleu)*

- 5. Information et communication

Annexes

- Annexe I: État des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles au 5 octobre 2006

- Annexe II: Fonds d'affectation pour la protection de la Méditerranée contre la pollution
État des contributions au 31 mai 2007

Introduction

Le présent rapport rend compte de l'état d'avancement des diverses activités menées par l'Unité de coordination, ses Centres d'activités régionales (CAR) et le MED POL depuis la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, qui a eu lieu au Caire (Égypte), les 30 et 31 octobre 2006.

I. COORDINATION

1. Questions juridiques

1.1 État des ratifications

Sur l'état des ratifications enregistré à la dernière réunion du Bureau en octobre 2006, il faut ajouter la Croatie qui a accepté les modifications au Protocole "tellurique" et la Grèce qui a ratifié le Protocole "situations critiques", les deux pays étant en attente de la notification officielle du pays dépositaire.

Compte tenu de l'acceptation de la Croatie, il faut encore que deux pays acceptent le Protocole "tellurique" révisé pour qu'il puisse entrer en vigueur. Sur la base de discussions informelles qu'il a eues avec certaines Parties contractantes, le Secrétariat pense que les modifications au Protocole "tellurique" entreront en vigueur d'ici à l'année à venir.

Au mois de juin 2007, 18 Parties contractantes au total avaient accepté les modifications à la Convention révisée, 14 avaient accepté les modifications au Protocole "immersions" révisé et 14 le Protocole "tellurique" révisé. En outre, 14 Parties contractantes avaient ratifié le nouveau Protocole "ASP et biodiversité", 4 le nouveau Protocole "offshore", 5 le nouveau Protocole "déchets dangereux" et 8 le nouveau Protocole "situations critiques".

Un tableau détaillé indiquant l'état des signataires et ratifications figure à l'**annexe I** du présent rapport. Le pays dépositaire, l'Espagne, devrait fournir des informations à jour sur l'état des ratifications avant la réunion du Bureau.

1.2 Statut de la Serbie

Avec l'acceptation de la Croatie, l'entrée en vigueur du Protocole "tellurique" révisé exige l'acceptation de deux autres pays. Compte tenu des informations fournies par certaines Parties contractantes, le Secrétariat pense que les modifications au Protocole "tellurique" entreront en vigueur d'ici à l'année à venir.

À la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, qui s'est tenue au Caire (Égypte), les 30 et 31 octobre 2006, le Secrétariat a été invité à clarifier avec les autorités serbes la participation future du pays au système de la Convention de Barcelone.

Conformément à l'Article 60 de la Charte constitutionnelle de l'Union d'États de Serbie-et-Monténégro "au cas où le Monténégro se séparerait de l'Union d'États de Serbie-et-Monténégro, les instruments internationaux se rapportant à la République fédérative de

Yougoslavie, en particulier la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies, concerneraient et s'appliqueraient intégralement à la Serbie, en tant qu'État successeur".

En conséquence, la Serbie succède à l'Union d'États de Serbie-et-Monténégro. En revanche, la Serbie, en raison de la succession, a cessé d'être un État côtier méditerranéen et, conformément au système de la Convention de Barcelone et à la pratique suivie par les Parties contractantes, la Serbie ne réunit pas les conditions voulues pour être une Partie contractante.

Dans ces conditions, la République de Serbie a été aimablement priée de clarifier sa position quant à sa relation future avec le système de la Convention de Barcelone et d'informer le Secrétariat en conséquence pour lui permettre de faire rapport à la prochaine réunion du Bureau et, finalement, à celle des Parties contractantes. Les autorités serbes n'ont pas encore répondu.

1.3 Élaboration du nouveau Protocole relatif à la GIZC

Ainsi qu'il en a été fait état au Bureau en octobre dernier, la première réunion du Groupe de travail d'experts désignés par les Parties contractantes en vue d'élaborer un projet de Protocole relatif à la GIZC, qui s'est tenue à Split (Croatie), du 27 au 29 avril 2006, a examiné et adopté le préambule et les articles premier, 2 et 4 du projet.

La deuxième réunion du Groupe de travail sur la GIZC s'est tenue à Loutraki (Grèce), du 6 au 9 septembre 2006. Après un examen minutieux des parties I et II du projet de Protocole proposé, la réunion a adopté huit articles. Les autres articles ont été examinés à la troisième réunion du Groupe de travail qui s'est tenue à Loutraki (Grèce), du 12 au 15 février 2007. Sur les 36 articles que compte le projet de Protocole, il y en a 5 qui doivent encore être revus et 9 qui font l'objet de réserves, en totalité ou en partie, de la part d'une ou plusieurs Parties contractantes. Plusieurs paragraphes, en suspens depuis les réunions précédentes, restent entre crochets dans le projet.

Afin de parvenir à un accord sur les articles, encore en suspens, du projet de Protocole à la prochaine réunion du Groupe de travail, le Secrétariat avec le Directeur du CAR/PAP a eu des entretiens bilatéraux avec plusieurs Parties contractantes pour aplanir les préoccupations qu'elles pourraient encore avoir avant la réunion de Split.

Le Bureau ayant approuvé la décision d'allouer les ressources nécessaires au titre du fonds renouvelable du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, une quatrième réunion du Groupe de travail sur la GIZC aura lieu à Split (Croatie), du 13 au 16 juin 2007.

La quatrième réunion devrait finaliser toutes les parties en suspens du projet de Protocole et décider de le soumettre à la réunion des Points focaux du PAM et à celle des Parties contractantes, aux fins d'examen et d'approbation.

1.4 Système de rapports

En application des recommandations de la Quatorzième réunion des Parties contractantes (Portoroz, Slovénie, 2005), concernant la soumission par les Parties contractantes de leurs rapports nationaux sur la mise en oeuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles au cours de l'exercice biennal 2004-2005, 11 Parties contractantes ont soumis leurs rapports: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Communauté européenne, Croatie, Espagne, Italie, Malte, Maroc, Monaco et Syrie.

Deux réunions ont été organisées par le Secrétariat afin de conclure les travaux sur le projet de nouveau formulaire de rapports du PAM. Les réunions se sont tenues à Loutraki (Grèce), les 5 et 6 décembre 2006, et à Istanbul (Turquie), les 21 et 22 mai 2007. À la dernière réunion, il a été décidé de soumettre le projet de formulaire à la réunion des Points focaux du PAM, pour examen et approbation.

Le projet de formulaire a été élaboré compte tenu des lignes directrices pertinentes adoptées par le Conseil d'administration du PNUE sur la question.

Le projet, axé sur l'utilisation d'indicateurs et la soumission d'un rapport unique, vise à aider les Parties contractantes à fournir les informations nécessaires sur:

- a) les mesures juridiques, politiques, financières et administratives ainsi que les mesures d'exécution prises par les Parties contractantes pour mettre en oeuvre la Convention de Barcelone et ses Protocoles ainsi que les décisions s'y rapportant de la réunion des Parties contractantes;
- b) les difficultés qu'elles rencontrent et/ou les défis à relever pour renforcer la mise en oeuvre; et
- c) l'efficacité des mesures prises.

Alors que les parties a) et b) du rapport, telles qu'indiquées ci-dessus, sont assez élaborées, la partie sur "l'efficacité" exige de procéder à un sérieux travail de fond pendant le prochain exercice biennal afin d'établir une liste définitive de critères "d'efficacité".

Le projet de formulaire contient aussi un certain nombre de tableaux de données techniques correspondant aux prescriptions spécifiques de tous les Protocoles, à partir desquelles des bases de données en ligne seront établies par chaque Centre et Programme en coopération étroite avec l'INFO/RAC, dans la perspective d'une mise en place prochaine d'un système d'information partagée pour le PAM.

La dernière réunion s'est aussi arrêtée sur la question de la non-présentation par certaines Parties contractantes de leurs rapports de mise en oeuvre pour l'exercice biennal 2004-2005. Une nouvelle date limite a été fixée au 30 juin; le Secrétariat pourra ainsi prendre en compte les rapports d'un aussi grand nombre de Parties contractantes que possible pour élaborer le rapport sur l'évaluation de la mise en oeuvre à l'échelle régionale, à soumettre aux Points focaux du PAM en octobre 2007.

1.5 Mécanisme de respect des obligations

Depuis la dernière réunion du Bureau, deux réunions du Groupe de travail sur les procédures et mécanismes de respect des obligations ont été organisées par le Secrétariat immédiatement après les réunions sur les rapports. Les réunions se sont tenues à Loutraki (Grèce), du 6 au 8 décembre 2007, et à Istanbul (Turquie), du 23 au 25 mai 2007.

Les discussions ont été très fructueuses, la dernière réunion ayant conclu ses travaux sur le projet de mécanisme de respect et décidé de le soumettre à la réunion des Points focaux du PAM et à celle des Parties contractantes, pour examen et approbation.

Le Comité de respect des obligations, à établir, comportera sept membres et sept suppléants, qui siégeront tous à titre individuel.

La réunion a prié le Secrétariat de présenter à la réunion des Points focaux du PAM en octobre 2007 un projet de procédure de désignation des membres du Comité.

1.6 Responsabilité et réparation des dommages

Ainsi qu'il a été signalé à la réunion du Bureau, tenue au Caire en octobre 2006, la première réunion du Groupe de travail est convenue de proposer des règles et procédures applicables à la responsabilité et à la réparation des dommages dus à la pollution, sous la forme d'un instrument juridique "souple", tel que des lignes directrices. Étant donné le caractère non juridiquement contraignant de ces lignes directrices, la réunion a estimé qu'elles devraient prévoir des normes élevées de protection de l'environnement.

Le Secrétariat a mis au point l'avant-projet de lignes directrices et l'a adressé au Groupe de travail pour qu'il fasse part de ses observations et suggestions bien avant la prochaine réunion qui devrait se tenir à Athènes (Grèce), les 28 et 29 juin 2007.

Étant donné le calendrier extrêmement serré entre les deux réunions, le Secrétariat informera les membres du Bureau des principaux résultats et conclusions de la réunion du Groupe de travail sur la responsabilité et la réparation des dommages pendant la réunion de Madrid.

2. CMDD

La douzième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable s'est tenue à Istanbul (Turquie), les 30 et 31 mai 2007, à l'aimable invitation du Gouvernement turc. Y ont participé environ 80 membres de la Commission, y compris des représentants des Parties contractantes, des autorités locales, des acteurs socio-économiques et des ONG. Y ont aussi participé en qualité d'observateurs les représentants d'institutions spécialisées des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et d'autres partenaires.

La réunion a élu un nouveau Comité directeur qui sera maintenant présidé par la Turquie en tant que pays hôte de la douzième réunion de la CMDD. Les autres membres du Comité sont la Bosnie-Herzégovine, le Maroc, la Slovaquie, le programme italien Agenda 21, Legambiente et UMCS- Businessmed.

Conformément à la demande du PNUE visant à faire avancer le débat sur le changement climatique, le principal point inscrit à l'ordre du jour de la réunion de la Commission de 2007 portait sur le changement climatique dans la Méditerranée. M. Filippo Giorgi, Chef de la Section de physique des systèmes planétaires du Centre international Abdus Salam pour la physique théorique de Trieste (Italie), et membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCCC), a fait une présentation dans laquelle il a décrit les singularités du climat méditerranéen. Sa présentation a été suivie d'une séance de questions-réponses intéressantes entre les membres de la CMDD et M. Giorgi. Ensuite, deux séances parallèles ont été consacrées aux questions suivantes "Énergie et changement climatique" et "Tourisme et changement climatique". Les résultats de ces séances ont été présentés à la Commission réunie en plénière.

À la fin de la réunion, les membres de la CMDD ont approuvé un certain nombre de recommandations sur l'énergie et le changement climatique qui, après avoir été finalisées par le Secrétariat, seront présentées à la Quinzième réunion des Parties contractantes avec les recommandations des Ateliers régionaux sur l'énergie et le développement durable et sur la

gestion de la demande en eau dans la Méditerranée, organisés par le Plan Bleu conformément au programme de travail thématique de la CMDD.

Un autre point de l'ordre du jour de la réunion de la CMDD était consacré à la Stratégie d'information et de communication relative à la SMDD, qui a été mise au point par l'INFO/RAC et qui sera revue, avant d'être présentée à la prochaine réunion des Points focaux du PAM, compte tenu des modifications proposées par les membres de la Commission.

Un autre point intéressant de l'ordre du jour portait sur le projet de Mécanisme de suivi de l'étude d'impact de durabilité relative à la zone de libre-échange euro-méditerranéenne. Mme Carol Chouchani, de la Division de la productivité et du développement durable de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a fait une présentation sur le mécanisme de suivi SIA/EMFTA qui doit être mis en place à la fin du projet. La présentation a été organisée afin d'obtenir de la part de la CMDD des informations en retour sur l'applicabilité des recommandations relatives au mécanisme de suivi, avant de les proposer à la CE.

Après la présentation par le Secrétariat du rapport sur l'état d'avancement des activités de la CMDD pour la période allant de mai 2006 à mai 2007 et du plan de mise en œuvre pour la période 2008-2011, y compris le programme de travail 2008-2009, les membres de la Commission ont engagé le débat sur les deux documents et ont proposé d'apporter des modifications au programme de travail pour le prochain exercice biennal. À l'issue du débat, la CMDD a recommandé d'approuver les deux documents après y avoir incorporé les modifications reflétant les préoccupations exprimées pendant la réunion, sous réserve d'autres observations qui pourront être formulées dans le cadre du débat en cours sur le rôle futur de la CMDD.

2.1 Stratégies nationales de développement durable

Pendant la période mai 2006-mai 2007, l'Égypte, le Maroc, le Monténégro et la République arabe syrienne ont continué de bénéficier d'un appui à la formulation de leur SNDD, avec le concours financier de l'Italie et de Monaco. De plus, avec le soutien financier du Programme espagnol Azahar, quatre autres pays, à savoir l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Liban et la Tunisie travaillent actuellement à l'élaboration de leurs SNDD respectives.

Quand les mémorandums d'accord correspondants seront signés, des visites seront organisées dans les quatre nouveaux pays pour lancer le processus de formulation de leur SNDD. Dans le cas de la Tunisie, le mémorandum d'accord a été signé et le processus lancé. Dans les semaines à venir, le mémorandum d'accord avec la Bosnie-Herzégovine sera également signé. Les visites ont pour objectif de rencontrer les représentants des institutions concernées et des parties prenantes, y compris la communauté des donateurs, afin de les renseigner sur le processus et d'obtenir leur appui.

2.2 Activités des composantes du PAM liées à la CMDD

À la suite de l'adoption par les Parties contractantes, à Portoroz, de la SMDD et du programme de travail de la CMDD, le CAR/PB a chargé des groupes de travail de traiter des questions thématiques et transversales portant sur: i) les ressources en eau; ii) l'énergie et le changement climatique; iii) l'agriculture de qualité et le développement rural durable; iv) le tourisme durable. Les activités menées dans ces domaines sont décrites dans la partie II.4.3 du présent rapport intitulée "Intégration environnement-développement".

3. **Coopération et partenariat**

3.1 Coopération avec les institutions des Nations Unies

Programme d'action mondial (GPA) du PNUE et Programme pour les mers régionales

Des consultations ont eu lieu régulièrement avec le Responsable du Programme d'action mondial et le Coordonnateur du Programme pour les mers régionales au sujet du rôle et de la participation du PAM sur la scène internationale de l'environnement; le PAM a été le premier programme du PNUE pour les mers régionales et participe à la mise en œuvre du Protocole "tellurique".

En octobre 2006, le Secrétariat du PAM a participé à la deuxième réunion intergouvernementale d'examen du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution par des sources situées à terre, qui s'est tenue à Beijing (Chine). Les programmes du PNUE pour les mers régionales y ont tous participé.

Pendant cette réunion, des présentations ont été faites pour promouvoir la Stratégie méditerranéenne de développement durable ainsi que le Partenariat stratégique du FEM pour le grand écosystème marin. Le Secrétariat a aussi fait office de rapporteur pendant les délibérations de la table ronde ministérielle. Des contacts ont été pris avec plusieurs délégations gouvernementales des pays de la Méditerranée, avec les secrétariats d'autres accords multilatéraux pour l'environnement et d'autres institutions des Nations Unies ainsi que des organisations internationales en vue de renforcer la coopération.

Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée (Partenariat stratégique)

Le projet FEM "**Partenariat stratégique**" a été officiellement présenté le 23 mars 2007 au Secrétariat du FEM par le PNUE/DGEF en vue de son examen par le Conseil de juin. À l'origine, l'idée était de présenter le projet en septembre 2006. Sur les instructions du Secrétariat du FEM, tous les projets sont repassés par la filière, et ont donc été présentés plus tard.

Le Partenariat stratégique, qui comprend un fonds d'investissement et une composante régionale a pour objectif à long terme a) d'aider les pays à assurer la pleine mise en œuvre des PAS et des PAN, et ainsi de réduire la pollution d'origine terrestre et de protéger la biodiversité et les écosystèmes de la Méditerranée contre la dégradation, conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement et du Sommet mondial pour le développement durable; b) de mobiliser des financements à long terme; et c) d'assurer, par le biais des systèmes de la Convention de Barcelone et du PAM la durabilité à long terme des activités entreprises dans le cadre du projet.

Le Fonds d'investissement vise à accélérer l'application de mesures de conservation de la biodiversité et de réduction de la pollution transfrontière, dans les points chauds prioritaires et les zones sensibles de certains pays du bassin méditerranéen, mesures qui aideront à atteindre les objectifs du PAS MED et du PAS BIO.

La Composante régionale proposée a pour objectif de promouvoir et de susciter des réformes harmonisées d'ordre politique, juridique et institutionnel et de combler le manque de connaissances pour pouvoir inverser les tendances à la dégradation du

milieu marin et des zones côtières et à l'épuisement des ressources vivantes, conformément aux priorités convenues par les pays dans le cadre du PAS MED et du PAS BIO, et de préparer la voie à l'application future du Protocole relatif à la GIZC. En conséquence, la Composante régionale est axée sur: i) la facilitation de réformes politiques, institutionnelles et juridiques pour la protection de la biodiversité et la réduction de la pollution d'origine terrestre, conformément aux dispositions des deux PAS; ii) l'apport d'une aide aux pays pour faire progresser leurs plans de GIZC et d'IWRM (y compris la gestion des aquifères), l'accent étant mis sur la protection de la biodiversité et la prévention de la pollution d'origine terrestre; iii) la participation effective de toutes les parties prenantes à la Composante régionale et à la mise en œuvre des PAN; iv) l'exécution d'un certain nombre de projets de démonstration touchant à la protection de la biodiversité, à la pollution d'origine terrestre et au renforcement de l'application de la GIZC et de l'IWRM ainsi que de la gestion des aquifères; v) la conception et la mise en œuvre d'une stratégie de reproduction et de communication.

Les 13 pays admis au bénéfice du FEM dans la zone de la Méditerranée ont approuvé le projet. S'agissant du cofinancement par les pays (en nature), le PAM/PNUE a réussi à obtenir un montant de **4 227 000 dollars E.-U.** de 11 pays. Les négociations avec l'Égypte et le Liban sont encore en cours. Le montant substantiel de ce cofinancement est révélateur de l'engagement ferme et de l'appui politique des pays.

À cause des problèmes qui se posent avec le nouveau Plan institutionnalisé d'allocation des ressources du FEM pour la biodiversité et le changement climatique, aucun financement n'est disponible à ce stade au titre du FEM pour la Composante 3 (biodiversité). Pour le moment, et jusqu'à ce que les problèmes soient réglés, il a été décidé que cette composante serait gérée exclusivement par cofinancement. À cet égard, le FEM français a décidé de financer cette composante à hauteur de 2 millions d'euros, tandis que l'Agence espagnole pour la coopération et la Junte d'Andalousie y contribueront à hauteur de 1,75 million d'euros et de 750 000 dollars E.-U., respectivement.

En ce qui concerne la composition du Comité directeur, il a été décidé qu'en plus des 13 pays qui participent au projet et des organisations (PAM/PNUE, UNESCO, ONUDI, FAO, Banque mondiale, WWF, MED POL, CAR/PAP, CAR/ASP et CAR/PP), les principaux pays donateurs auront tous un siège. Ainsi, l'Espagne, la France et l'Italie seront membres du Comité directeur, de même que la Commission européenne qui a accepté d'être membre. C'est dire que presque toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone seront associées de près au Partenariat stratégique. Une solide maîtrise du projet sera ainsi assurée par les Parties contractantes dans le cadre de la Convention de Barcelone.

Il est à noter que les composantes concernées du PAM: le MED POL, le CAR/ASP et le CAR/PAP, ont beaucoup contribué à la mise en place du **Partenariat stratégique**.

3.2 Coopération avec l'Union européenne

Les relations entre la Commission européenne et le PAM ont continué de se resserrer dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail conjoint, qui a été signé à Portoroz en 2005. Le programme de travail conjoint fait une place particulière au renforcement de la coopération institutionnelle, à l'appui de l'application des politiques environnementales pertinentes de la CE et à la réalisation des objectifs du PAM.

De loin l'événement le plus important à cet égard a été la tenue au Caire le 20 novembre 2006 de la troisième Conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'environnement, à laquelle a été adoptée la Déclaration du Caire et le calendrier de l'Initiative Horizon 2020 qui vise à dépolluer la Méditerranée. À cette conférence, les ministres ont décidé de concrétiser l'Initiative Horizon 2020 par le biais de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et de la SMDD.

La conférence a donné au PAM une excellente occasion de fournir aux ministres de l'environnement des renseignements sur l'initiative qui vise à accroître sa synergie avec le Partenariat euro-méditerranéen. Le Ministre slovène de l'environnement, prenant la parole à la conférence en sa qualité de Président du Bureau, a insisté sur le rôle du PAM en matière de développement durable dans la région. Le représentant du Directeur exécutif du PNUE a demandé au Partenariat euro-méditerranéen de continuer à mobiliser les capacités du PAM pour que les deux initiatives atteignent leurs objectifs ambitieux: protection de l'environnement et développement durable. Au cours d'autres interventions, plusieurs ministres et chefs de délégation ont exprimé leur soutien au PAM dans son rôle important de mécanisme régional de lutte contre les problèmes de pollution dans la Méditerranée. Ils ont aussi demandé que la SMDD soit mise en œuvre.

Parmi les projets spécifiques de coopération, il convient de citer le SAFEMED qui constitue une réponse à l'intérêt que la Communauté européenne porte au renforcement de la coopération dans le domaine de la sécurité maritime ainsi qu'aux questions qui touchent au milieu marin. Le projet est géré par le REMPEC en coopération avec l'Organisation maritime internationale (OMI) et facilite la mise en œuvre du nouveau Protocole "situations critiques".

Le CAR/PAP met en œuvre un autre projet important financé par la CE ayant pour objectif de faire connaître et de mettre en place un cadre de principes pour l'intégration de l'environnement et du développement dans la Méditerranée, l'accent étant mis sur la gestion intégrée des zones côtières. Le CAR/PB et la Banque mondiale/METAP sont partenaires dans ce projet qui est mis en œuvre dans plusieurs pays méditerranéens et qui ouvrira la voie à la mise en œuvre du nouveau Protocole "GIZC".

La CE appuie également un projet relatif à l'application de l'approche écosystémique dans la Méditerranée, qui est mis en œuvre par le PAM.

De plus amples détails sur ces projets sont fournis par les différentes composantes du PAM dans une autre section du présent rapport.

Toutes ces activités, menées dans le cadre du programme de travail conjoint CE-PAM, feront l'objet d'un examen lors d'une réunion conjointe qui aura lieu à Bruxelles au milieu de juillet 2007.

Coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement

En janvier 2007, le PAM et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) ont arrêté un plan de travail conjoint pour 2006-2008. Ce plan constitue le cadre qui permettra d'instaurer une coopération stable et efficace entre le PAM et l'AEE de 2006 à 2008 et au-delà, dans la perspective d'établir un partenariat de travail durable.

Le plan de travail vise à consolider, à développer et à renforcer la coopération qui existe entre les deux parties, à accroître l'efficacité de leurs activités et à faciliter l'amélioration de la gouvernance environnementale dans la région méditerranéenne.

Les activités proposées dans ce plan de travail portent sur les domaines d'activités suivants:

1. État des activités en matière de rapports sur l'environnement;
2. Données, indicateurs et scénarios;
3. Études sur l'évaluation des impacts;
4. Mise en réseau, renforcement des partenariats et activités d'appui;
5. Information partagée et communication.

Le plan de travail conjoint sera publié sous forme de brochure.

3.3 Coopération avec les partenaires du PAM

En application des recommandations approuvées à la réunion de Portoroz, une aide financière a été apportée à un certain nombre d'ONG partenaires du PAM afin de renforcer leurs capacités et de mettre en œuvre plusieurs activités répondant aux objectifs du PAM et s'inscrivant dans son champ d'action.

À la suite de contacts pris entre le PAM/PNUE et les ONG partenaires du PAM, des mémorandums d'accord ont été conclus ou en sont au stade de la finalisation avec les organisations ci-après: MIO-ECSDE pour organiser des activités de formation sur les instruments juridiques du PAM (conclu en novembre 2006); CME pour organiser un forum international (conclu); MEDITERRANEAN-SOS pour organiser une exposition (conclu); RAED pour publier un bulletin d'information (en cours); AMIS DE LA TERRE pour publier des dépliants (prolongé); IOI pour organiser des stages de formation (conclu); MIO-ECSDE pour organiser une réunion dans le cadre de celle des Ministres de l'environnement du PEM qui se tiendra en Égypte en novembre 2006; RAED aux fins de contribution financière aux frais des participants des pays arabes méditerranéens à la réunion de consultation des organisations arabes de la société civile (conclu).

Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, deux ONG ont demandé à devenir partenaires du PAM. Conformément à la procédure en vigueur, le Secrétariat a mis les Points focaux du PAM au courant de ces demandes en les priant de faire part de leurs vues par écrit à ce sujet. Le Secrétariat a reçu jusqu'ici deux réponses, l'une favorable aux demandes et l'autre, au renvoi de la prise de décision après la réunion des Parties contractantes. À cet égard, il faut espérer qu'une évaluation de l'efficacité **de la coopération avec** les partenaires du PAM sera entreprise pendant le prochain exercice biennal, sous réserve de la décision de la réunion des Parties contractantes qui se tiendra à Almeria.

4. **Communication et relations avec les médias**

Le Secrétariat présente sa contribution à la rédaction de GEO4, publication du PNUE qui paraîtra en 2007.

Deux numéros de Medwaves ont été publiés. Le premier était consacré aux activités menées en 2006, tandis que le second, paru en 2007, était axé sur le changement climatique, ce qui allait dans le sens de la nouvelle tendance qui consistait à publier dans chaque numéro de

Medwaves un article de fond sur une question d'actualité. Le prochain numéro de Medwaves sera consacré à l'énergie. La publication est maintenant diffusée à la fois sur support papier et en ligne sous forme PDF.

En janvier 2007, l'Unité MED a commencé à publier un bulletin électronique mensuel qui comprend trois grandes sections consacrées aux activités du PNUE, aux nouvelles environnementales et aux activités des composantes du PAM dans le cadre de la Convention de Barcelone. La maquette électronique du premier numéro a été établie par l'INFO/RAC. Les numéros ultérieurs ont été produits sur place.

4.1 Page d'accueil et structure du site web

À la suite de la réunion du Bureau d'octobre 2006, le Secrétariat a été prié de créer le nouveau site web en coopération avec l'INFO/RAC.

Le processus a été lancé en 2006 avec l'établissement et le lancement en ligne d'un questionnaire au moyen duquel il était demandé aux composantes et partenaires du PAM, aux organisations internationales et aux médias de faire des suggestions quant aux fonctions que le nouveau site devrait remplir, à l'auditoire envisagé et au format possible.

Les données tirées des réponses au questionnaire ont été traitées et l'INFO/RAC a soumis une proposition à l'Unité MED. Des commentaires ont été fournis, à la suite desquels l'INFO/RAC a établi un projet d'attribution d'espace pour la page d'accueil.

À l'heure actuelle, le processus est paralysé à cause des difficultés financières que rencontre l'INFO/RAC. Selon l'INFO/RAC, il ne sera pas possible de finaliser le site web tant que les fonds ne seront pas disponibles.

Le site web revalorisé que l'Unité MED avait mis au point en 2006 et présenté en octobre à la réunion du Bureau n'est pas accessible. Toutefois, nous avons continué à l'actualiser avec de nouveaux articles et publications pour que le chargement et le transfert puissent en être faits dès que le site de l'INFO/RAC sera prêt.

À moins que l'INFO/RAC puisse reprendre ses travaux sur le nouveau site au cours des semaines à venir, il ne sera pas possible de disposer d'un site en ligne avant la prochaine réunion des Parties contractantes.

4.2 Publications et outils de communication

Sur la base d'un accord passé entre le Secrétariat et l'INFO/RAC à la fin de 2006, une série d'initiatives ont été arrêtées afin d'assurer la visibilité du PAM et de promouvoir ses activités: production d'affiches, stand d'exposition et brochure générale, concours de dessin pour le nouveau logo du PAM. En raison toujours des problèmes de financement auxquels l'INFO/RAC est confronté, ces initiatives n'ont pas avancé.

À la suite de la publication du Plan d'action conjoint du PAM/PNUE et de l'AEE, une brochure bilingue anglais-français est en cours d'élaboration aux fins de diffusion.

Le Secrétariat de l'Unité MED a aussi commencé à explorer les possibilités de financement de publications et d'activités médiatiques, en Grèce notamment. À la suite de réunions qui ont eu lieu avec le PNUE, d'autres institutions des Nations Unies à Athènes et avec le Secrétariat de la

Convention relative au bassin du Danube à Vienne, une étude préliminaire est en cours de préparation pour identifier les pratiques actuelles et faire des propositions en vue d'activités futures de l'Unité MED/PAM.

5. Questions financières et questions concernant le personnel

5.1 Questions financières

5.1.1 Versement des contributions

La situation au 31 mai 2007 du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée était la suivante:

- Total des engagements de contributions ordinaires pour 2007: 6 595 844 euros
- Total des contributions reçues en 2007, pour 2007: 4 695 657 euros (71,19% des engagements pour 2007).
- Total des contributions restant à recouvrer pour 2006 et les années précédentes: 1 135 641 euros;
- Total des contributions reçues en 2007 pour les années antérieures: 346 611 euros (30,52% des contributions restant à recouvrer).

Les détails des versements opérés et des contributions restant à recouvrer figurent à l'**annexe 2** du présent rapport.

5.1.2 Fonds additionnels

Pendant la période visée par le présent rapport, des contributions volontaires en espèces ont été reçus des pays suivants:

Italie: 40 000 euros pour la réunion extraordinaire des Points focaux du PAM qui s'est tenue à Catane (Italie), du 7 au 11 novembre 2006.

France: 20 000 euros pour l'organisation de la réunion extraordinaire des Coordonnateurs nationaux du MED POL qui s'est tenue à Mytilène (Grèce), du 26 au 28 mars 2007, afin d'examiner le document opérationnel du MED POL Phase IV.

5.2 Questions concernant le personnel

Coordonnateur adjoint: le poste est gelé jusqu'à la prochaine réunion des Parties contractantes (10-13 décembre 2007, Almeria, Espagne).

Coordonnateur du MED POL: la procédure de sélection est achevée. M. Francesco Saverio Civili a été retenu et promu au poste à D-1 à compter du 1^{er} mai 2007.

Administrateur de programmes du MED POL: à la suite du départ de la titulaire du poste, Mme Colpan Beken, le 13 octobre 2006, le poste a été annoncé sur le site Galaxy. La date limite pour la soumission des candidatures était le 19 mars 2007. La procédure de sélection est en cours.

Administrateur de programmes (développement durable): M. Spyros Kouvelis, ressortissant de la Grèce, a été nommé au poste à compter du 2 mai 2007.

Des postes vacants d'agents des services généraux ont été pourvus, et d'autres ont été reclassés.

Consultants travaillant dans les locaux du PAM/PNUE:

M. Alexander Lascaratos a été recruté en janvier 2006 en qualité de Directeur du projet FEM pour la mise au point du projet FEM PDF-B. Son contrat vient à expiration le 31 août 2007.

Mme Virginie Hart a été recrutée en qualité d'experte régionale pour le projet FEM PDF-B en janvier 2006. Son contrat a pris fin le 15 avril 2007.

Mme Giovanna Agostinelli est détachée du Ministère italien et travaille en qualité d'experte régionale pour le projet FEM PDG-B depuis le 1^{er} juin 2006. Son contrat qui était au départ d'une durée d'un an a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2007.

M. Gabriel Gabrielides a été recruté en qualité de consultant au Département du MED POL pour remplacer l'administrateur de programmes du 15 novembre 2006 au 29 juin 2007.

II. COMPOSANTES

1. Lutte contre la pollution provenant d'activités situées à terre (MED POL)

1.1 Politique et Coordination

Pendant l'exercice biennal, le Secrétariat du MED POL s'est employé activement à élaborer un projet de **Document opérationnel pour le MED POL Phase IV** (2006-2013). Un avant-projet a été élaboré par le Secrétariat et présenté à la réunion extraordinaire des Coordonnateurs du MED POL (Mytilène, 26-28 mars 2007). La réunion a examiné l'avant-projet et a proposé d'y apporter un certain nombre de modifications qui ont été incorporées dans un nouveau projet à présenter, pour approbation, à la prochaine réunion des Coordonnateurs nationaux du MED POL (Hammamet, 25-28 juin 2007). Le Document opérationnel sera ensuite présenté à la prochaine réunion des Points focaux du PAM et, ultérieurement, à celle des Parties contractantes, pour adoption.

La réunion extraordinaire des Coordonnateurs nationaux du MED POL, qui s'est tenue à Mytilène, a examiné deux autres documents établis par le Secrétariat: un examen des éléments de base à utiliser pour élaborer le **nouveau texte juridiquement contraignant de lutte contre la pollution d'origine terrestre** et un projet de système d'information du MED POL. Le document qui se rapportait au nouveau PAS a été examiné en profondeur par les Coordonnateurs du MED POL selon lesquels il y avait encore un certain nombre d'étapes à franchir avant de définir les types de mesures susceptibles d'être acceptées par les pays dans le cadre du nouveau document juridiquement contraignant. Le Secrétariat a alors élaboré deux documents supplémentaires qui seront présentés à la prochaine réunion des Coordonnateurs nationaux du MED POL.

S'agissant du processus d'application progressive d'une **approche différenciée** de la réduction de la pollution, une réunion du Groupe de travail spécial, organisée par le MED POL à Barcelone, les 1^{er} et 2 mars 2007, a arrêté une feuille de route allant jusqu'en 2020, qui vise à déterminer et à établir un mécanisme de différenciation pour assurer la mise en œuvre des PAN.

Un projet de **système d'information du MED POL**, établi en collaboration avec l'INFO/RAC, a été présenté à la réunion extraordinaire des Coordonnateurs du MED POL à Mytilène. Les Coordonnateurs ont reconnu l'intérêt de l'initiative et des spécifications techniques du système, mais ont estimé qu'un certain nombre de questions de principe restaient à examiner. Cela étant, le Secrétariat, avec la pleine coopération de l'INFO/RAC, a élaboré un document sur les questions de principe inhérentes au système, qui sera présenté à la prochaine réunion des Coordonnateurs nationaux du MED POL, pour examen et approbation.

1.2 Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS)

Le MED POL voit dans l'**Initiative de l'UE Horizon 2020** une plateforme dynamique pour la mise en œuvre des PAN. En outre, le Secrétariat a réussi à rehausser la crédibilité des PAN et à faire d'eux la principale source des informations sur lesquelles l'Initiative reposerait. De fait, dans la Déclaration du Caire qui a lancé l'Initiative, les ministres des pays méditerranéens ont insisté sur le rôle du PAM dans la formulation et la mise en œuvre de l'Initiative. En conséquence, la Banque européenne d'investissement (BEI) a mis en place un programme spécial d'investissement (FEMIP) pour faciliter le financement des actions prioritaires visées dans les PAN des pays suivants: Algérie, Maroc, Tunisie, Égypte, Syrie, Liban et Israël. D'autres pays

méditerranéens pourraient bénéficier d'une aide à la mise en œuvre de leurs PAN par le biais des différents instruments financiers européens. Pour cette raison, une réunion de lancement a été organisée au Luxembourg en mars pour procéder à un premier examen de la teneur des PAN afin d'élaborer et d'arrêter une feuille de route. Suite à la réunion, des consultants de la BEI se sont rendus au PAM à plusieurs reprises, et une longue liste de projets susceptibles d'être financés a été dressée par une équipe conjointe du MED POL et de la BEI. Conformément à la feuille de route convenue, l'équipe conjointe s'est rendue jusqu'ici en Égypte et en Syrie pour évaluer la situation et les perspectives en ce qui concerne la mise en œuvre des actions prioritaires des PAN, et elle a déjà arrêté une courte liste des projets susceptibles d'être financés. L'équipe se rendra en Tunisie en juin et, par la suite, dans les autres pays. La liste complète des projets susceptibles d'être financés dans le cadre de l'Initiative de l'UE sera établie d'ici à la fin de 2007.

S'agissant des inspections environnementales, et en particulier des **systèmes d'inspection**, une réunion du Réseau sur le respect des obligations et la mise en œuvre effective de la législation aura lieu à Athènes les 24 et 25 octobre 2007.

Dans le programme MED POL-Phase IV, la question des risques sanitaires associés aux établissements touristiques est jugée importante pour la région, et la Commission méditerranéenne du développement durable voit dans le tourisme un secteur de la plus haute importance pour le développement. Considérant le lien qui existe entre les **aspects du tourisme touchant à la santé humaine** et les dispositions du Protocole "tellurique", les risques sanitaires associés aux établissements touristiques dans la région méditerranéenne font actuellement l'objet d'une évaluation qui fournira la preuve scientifique de l'existence des principaux risques. Une réunion d'experts a été organisée à Athènes du 24 au 26 avril 2007 afin de déterminer les activités susceptibles d'être mises en œuvre dans le cadre du MED POL.

Le MED POL a activement participé à la mise en place du système de rapports pour le Protocole "tellurique" dans le cadre du système de rapports du PAM, en assurant l'harmonisation avec d'autres organismes internationaux.

1.3 Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "immersions"

Considérant l'importance que les opérations d'immersion ont pour la planification des activités de surveillance et de maîtrise de la pollution et compte tenu de l'entrée en vigueur escomptée du Protocole "immersions" révisé de 1995, le Secrétariat a organisé des réunions de parties prenantes nationales pour faire le point de la situation en matière d'immersions en Égypte, au Maroc, à Malte, en Syrie et en Libye, et il a prévu d'en organiser une autre en Turquie à la fin de 2007.

À cet égard, le MED POL est convenu avec le Secrétariat de la Convention de Londres-Protocole de Londres (LC-LP) d'organiser des séances conjointes pendant la trentième réunion du groupe scientifique relevant de la Convention de Londres et la première réunion du groupe scientifique relevant du Protocole de Londres. À la première réunion du groupe scientifique qui se tiendra en Espagne du 18 au 22 juin 2007, le MED POL financera la participation de cinq représentants de pays méditerranéens (Albanie, Algérie, Israël, Syrie et Turquie) qui ne sont pas Parties à la Convention de Londres, ni au Protocole. Cette initiative est destinée à faciliter l'échange d'informations entre les représentants sur les moyens de surmonter les difficultés qui font obstacle à la mise en œuvre du Protocole "immersions" et de renforcer la coordination entre les deux secrétariats.

En outre, le Secrétariat a rassemblé les informations nécessaires à la détermination de valeurs seuil limites (VLS) pour le dragage des matières qui serviront à élaborer des lignes directrices applicables à la détermination de ces valeurs par les autorités nationales. Le Secrétariat coordonne ses efforts avec le Secrétariat de la Convention et du Protocole de Londres et utilisera ses lignes directrices relatives à la gestion des déchets terrestres.

Le MED POL a participé activement à la mise en place du système de rapports pour le Protocole "immersions" dans le cadre du système de rapports du PAM, en assurant l'harmonisation avec d'autres organismes internationaux et, en particulier, le Secrétariat visé ci-dessus.

1.4 Activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"

Parallèlement à la mise en œuvre en Bosnie-Herzégovine, en coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et son Centre de Bratislava, de la deuxième phase du projet visant à dresser des inventaires des lubrifiants et à évaluer leurs impacts, le MED POL négocie actuellement avec le Centre régional de la Convention de Bâle pour les pays arabes, dont le siège est au Caire (Égypte), le lancement pour 2007 d'un projet d'élaboration d'une stratégie régionale et d'un plan d'action pour lutter contre le trafic et l'élimination illicites de déchets dangereux dans la région arabe. Dans le cadre du projet, le MED POL fournira une assistance financière et technique aux pays arabes de la Méditerranée. Le projet trouve sa raison d'être dans les informations émanant de la société civile et d'ONG, selon lesquelles des activités illicites de trafic et d'élimination ont lieu dans la région, et une stratégie accompagnée d'un plan d'action pour lutter contre ces activités fait grandement défaut.

De nombreuses organisations, organismes et instituts, tels que la Convention de Bâle, Greenpeace, les autorités portuaires, les services douaniers, les milieux environnementaux, les gardes-côtes, Interpol et de nombreux autres devraient être les principaux acteurs et bénéficiaires de ce projet.

Le MED POL a activement participé à la mise en place du système de rapports pour le Protocole "déchets dangereux" dans le cadre du système de rapports du PAM. Une attention particulière a été accordée à l'harmonisation avec le système de rapports de la Convention de Bâle.

1.5 Système d'information

Un projet de système d'information du MED POL a été élaboré en collaboration avec l'INFO/RAC et présenté à la réunion extraordinaire des Coordonnateurs du MED POL qui s'est tenue à Mytilène du 26 au 28 mars 2007. À l'heure actuelle, le système d'information du MED POL se compose des modules ci-après:

- Intranet pour faciliter les contacts et la diffusion de documents et d'informations entre le Secrétariat et les Coordonnateurs nationaux;
- Rapports en ligne: comprend actuellement des informations sur l'évolution et le programme de suivi du respect des obligations; ce module sera développé pour couvrir toutes les activités de rapport au titre des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux";
- Acquisition et extraction des données;
- Système d'information géographique (SIG).

La mise en place des deux premiers modules est pratiquement achevée, un test Alpha destiné au personnel du MED POL a été réalisé en 2006 et le test Beta qui intéresse les parties prenantes et les Coordonnateurs nationaux devrait être lancé vers la fin de 2007. Le MED POL s'emploie activement, avec l'INFO/RAC, à assurer le passage au système de rapports en ligne d'ici à janvier 2008.

À la réunion de Mytilène, les Coordonnateurs se sont félicités de l'initiative, des spécifications techniques et du plan de mise en œuvre du système, mais ont estimé qu'il y avait encore un certain nombre de questions de principe qui restaient à examiner. En conséquence, le Secrétariat, en coopération étroite avec l'INFO/RAC, a élaboré un document sur les questions de principe inhérentes à la gestion du système, qui sera présenté à la prochaine réunion des Coordonnateurs nationaux du MED POL, pour examen et approbation.

1.6 Évaluation de la pollution

Le Laboratoire d'études du milieu marin de l'AIEA-MEL continue de participer, en coopération avec le MED POL, à la mise en œuvre d'un programme complet d'assurance qualité des données relatives aux contaminants chimiques dans le cadre des programmes nationaux de surveillance.

Des travaux ont aussi continué d'être consacrés à la biosurveillance avec l'aide du DISAV (Université d'Alexandrie, Italie). Un atelier du MED POL intitulé "Atelier sur le programme du MED POL consacré aux effets biologiques: réalisations et orientations futures" a été organisé à l'Université d'Alexandrie (Italie), les 20 et 21 décembre 2006. Y ont participé 22 chercheurs méditerranéens et des participants au programme du MED POL sur les effets biologiques ainsi que deux experts externes.

Le MED POL a accepté l'invitation qui lui avait été faite de participer aux travaux du Groupe de travail de l'ICES sur les effets biologiques des contaminants, qui s'est réuni à Alexandrie (Italie) en mars 2007. Pendant la réunion, le Groupe de travail a soulevé la question du besoin d'harmonisation et a examiné la possibilité d'organiser des activités conjointes ICES (OSPAR), MED POL et HELCOM. Il a été convenu de proposer d'organiser, dans le cadre de l'atelier ICES/OSPAR ICON pour la mer du Nord, une activité parallèle en Méditerranée en 2008/2009 en adoptant l'approche à deux niveaux. Cet atelier pourrait servir de plateforme européenne pour les opérations d'harmonisation et d'inter-étalonnage des techniques relatives aux effets biologiques appliquées dans les trois zones visées par la convention et qui relèveront en grande partie de la Directive de l'UE sur l'eau.

Une étude régionale sur l'évaluation des agglomérations côtières humaines de plus de 2 000 habitants et de moins de 10 000 et leurs moyens de traiter efficacement leurs effluents et de les éliminer est en cours. Comme on ne dispose pas encore de renseignements pour un certain nombre de pays, l'étude sera achevée à la fin de 2007.

Plusieurs pays ont fait part de l'intérêt qu'ils portaient à l'organisation de stages nationaux de formation sur l'utilisation sans risque des eaux usées. D'ici à octobre 2007, trois pays, à savoir la Turquie, Malte et la Grèce, devraient avoir organisé de tels stages avec le concours de conférenciers et l'apport de matériel de formation et une assistance financière. Les autres pays organiseront leurs stages en 2008.

À une réunion de consultation d'experts désignés par les pays sur les eaux de baignade, organisée les 11 et 12 juin 2007, la méthodologie proposée pour la réalisation des profils de

plages a été examinée tandis qu'un projet de lignes directrices relatives à l'établissement de critères et de normes a été présenté et discuté.

Un stage national de formation organisé à Podgorica (Monténégro), les 19 et 20 avril 2007, a été consacré à la surveillance de la pollution et aux inspections environnementales, à l'aide de matériel élaboré à cette fin. Le stage a été co-organisé par l'OMS/MED POL et l'Institut hydrométéorologique du Monténégro. Y ont participé 16 inspecteurs de l'environnement du Ministère.

Pendant la mise en œuvre du programme de renforcement des capacités relatives aux inspections environnementales, certains participants et des organisateurs nationaux des stages de formation ont indiqué que d'autres questions seraient abordées au cours des années à venir. Du matériel de formation a été élaboré en conséquence, sous forme de lignes directrices et d'instructions à l'intention des secteurs d'activité sur la manière de procéder aux inspections techniques ainsi que des listes de vérification des inspections pour chaque secteur d'importance pour les pays méditerranéens. Ce matériel sera présenté, pour examen et observations, à la réunion du Réseau sur le respect des obligations et la mise en oeuvre effective de la législation qui aura lieu en octobre 2007.

2. Moyens de combattre et de prévenir la pollution causée par des opérations en mer (REMPEC)

Pendant la période visée par le présent rapport, les activités suivantes ont été mises en œuvre:

2.1 Aide aux pays en matière de préparation à la lutte et de lutte contre la pollution marine accidentelle

Planification d'urgence

Le REMPEC a continué d'apporter un appui aux activités menées dans le cadre de l'Accord concernant le plan d'urgence sous-régional pour la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle dans le Sud-Ouest de la Méditerranée, qui a été conclu et signé à Alger par l'Algérie, le Maroc et la Tunisie en juillet 2005. En particulier, le Centre a facilité l'organisation de la deuxième réunion des autorités opérationnelles nationales qui a eu lieu à Rabat (Maroc), les 23 et 24 janvier 2007. Pendant cette réunion, l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord a été examiné et certaines activités conjointes ont été planifiées.

Le 20 novembre 2006, le REMPEC a participé à Bar (Monténégro) à une réunion nationale dont l'ordre du jour portait sur l'examen du projet de plan national d'urgence en cours d'élaboration dans le cadre du programme "Renforcement des capacités nationales de la Serbie-Monténégro dans le domaine de la prévention de la pollution marine par les navires, de la préparation à la lutte et de la lutte contre cette pollution".

Activités de formation

Des participants de toutes les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont pris part à différentes activités de formation organisées par le Centre dans le domaine de la préparation à la lutte et de la lutte contre la pollution marine accidentelle. Pendant la période visée par le présent rapport, le REMPEC a organisé les activités de formation suivantes dans ce domaine:

- Stage sous-régional de formation sur la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle à l'intention des administrateurs gouvernementaux et des cadres supérieurs (OMI OPRC niveau III), Casablanca (Maroc), 20–22 mars 2007 (14 participants de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie ont assisté à ce stage de formation dispensé en français);
- Séminaire national sur la réparation des dommages dus à la pollution causée par les hydrocarbures, Le Caire (Égypte), 11-13 juillet 2007;
- Stage national de formation sur la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle à l'intention des administrateurs gouvernementaux et des cadres supérieurs, Bar (Monténégro), 21–23 novembre 2006 (y ont assisté 25 représentants des ministères/services compétents);
- Stage national de formation sur la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle, Durrës (Albanie), 13–15 décembre 2006 (y ont assisté 25 représentants des ministères/services compétents).

Exercices

En décembre 2006, dans le cadre du programme "Responsible Care" de l'industrie chimique européenne (ICE), le Centre a organisé, avec le CEFIC, un exercice de communication (test sophistiqué) entre les gardes-côtes grecs et BASF.

2.2 Aide en matière de prévention de la pollution par les navires

Les activités du Centre en matière de prévention de la pollution par les navires ont été axées sur certains des objectifs spécifiques de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires. De plus, le Centre met en œuvre le projet régional du MEDA financé par l'UE "Coopération euro-méditerranéenne sur la sécurité maritime et la prévention de la pollution par les navires – SAFEMED", qui touche essentiellement à la prévention de la pollution par les navires. Plusieurs activités du projet SAFEMED touchent aussi à certains objectifs spécifiques de la Stratégie régionale et, cela étant, un certain nombre d'entre elles ont été étendues à d'autres Parties contractantes qui ne bénéficient pas du projet.

Efficacité des administrations maritimes

Une des activités prévues dans le programme "Renforcement des capacités nationales de la Serbie-Monténégro dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires, de préparation à la lutte et de lutte contre cette pollution", mentionné ci-dessus, vise à renforcer l'efficacité de l'administration maritime au Monténégro en procédant à une évaluation de la situation existante et en proposant des recommandations pour améliorer l'organisation de cette administration.

Pendant la période considérée, afin d'améliorer les connaissances et les compétences des responsables des administrations maritimes (y compris les inspecteurs des navires) de la région méditerranéenne en ce qui concerne les conventions maritimes internationales pertinentes, le REMPEC a chargé la World Maritime University (WMU) (Suède) d'élaborer un programme complet de formation sur la prévention de la pollution par les navires. L'élaboration de ce programme, financé au moyen de fonds disponibles au titre du programme intégré de coopération technique de l'OMI (ITCP) 2004-2005, visait à faire en sorte que le REMPEC

dispose, dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires, d'un programme structuré qui lui permettrait d'assurer plus facilement la formation systématique de personnel dans la région méditerranéenne. Le programme sert de cadre à l'organisation de brefs stages de formation, de caractère général et spécifique, destinés à différentes catégories de personnel, la question faisant l'objet de six stages de base. Le programme porte sur les stages de formation, les objectifs, la structure, les détails de la formation, le domaine à traiter et les séances de travaux pratiques (le cas échéant) à organiser.

Installations de réception portuaires

Dans le cadre du projet SAFEMED financé par l'UE et actuellement mis en œuvre par le REMPEC, et à titre de prolongement des activités déjà menées par ce dernier dans le domaine des installations portuaires, le Centre a demandé qu'un rapport soit établi afin de déterminer les sources possibles de financement de la création de ces installations. Le rapport qui a été établi par un consultant, ex-fonctionnaire de la Banque mondiale et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, ayant une vaste expérience en matière de financement des infrastructures de transport, a été finalisé à la fin de 2006 et diffusé à toutes les Parties contractantes à la fin de mars 2007.

Une activité inscrite dans le cadre du Programme de renforcement des capacités nationales de la Serbie-Monténégro, mentionné plus haut, a consisté à évaluer les installations de réception du port de Bar (Monténégro) et à formuler des propositions quant aux meilleures méthodes de collecte et de traitement des déchets d'hydrocarbures et des ordures des navires. Le rapport final sur cette activité a été publié en avril 2007.

À la suite des activités précédemment menées par le Centre dans le domaine des installations de réception portuaires et à la demande de la huitième Réunion des Points focaux du REMPEC, le Centre a engagé le processus de coordination de l'action conjointe au niveau régional, qui a abouti à la présentation du document requis au Comité de l'OMI pour la protection du milieu marin (MEPC), en vue de donner effet au statut de zone spéciale de la mer Méditerranée en vertu de l'annexe V de la Convention MARPOL.

Amélioration de la lutte contre les infractions et de la répression

Le Centre met actuellement en œuvre certaines parties du projet CLEANMED qui a été conçu avant l'exercice biennal en cours afin d'améliorer la lutte contre les infractions aux règles MARPOL et la répression de ces infractions. À cet égard, dans le cadre du projet SAFEMED, le Centre procédera à une étude sur le degré d'application des règles MARPOL, en mettant l'accent notamment sur la pollution opérationnelle. Il est prévu d'élargir cette étude, à partir d'un questionnaire et des résultats de missions d'évaluation des besoins, aux Parties contractantes qui ne bénéficient du projet SAFEMED afin d'avoir une idée complète de l'état des choses sur cette question importante pour la Méditerranée. De plus, étant donné les limitations budgétaires, le Centre a décidé de joindre à MEDEXPOL 2007 l'atelier régional qui sera consacré à l'application des règles maritimes relatives à la pollution opérationnelle. Cet atelier, prévu maintenant pour la fin de novembre 2007, portera aussi sur des questions juridiques. Des représentants des milieux judiciaires devraient y assister.

Réduction de la pollution générée par les activités des bateaux de plaisance

À la suite de l'approbation par la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes d'une série de principes à prendre en considération pour élaborer des lignes directrices relatives à la

prévention de la pollution due aux activités des bateaux de plaisance, le Centre a été prié de formuler des lignes directrices à partir de la série de principes. Le Centre, avec l'aide d'un consultant, a élaboré un projet de lignes directrices relatives aux activités des bateaux de plaisance et à la protection du milieu marin dans la Méditerranée, qui a été soumis à une réunion d'experts nationaux qui s'est tenue à Monaco du 13 au 15 février 2007. La réunion, organisée en collaboration avec le Gouvernement monégasque et grâce à son appui, a arrêté un texte révisé de projet de lignes directrices, qui a été présenté et avalisé par la huitième Réunion des Points focaux du REMPEC, lesquels ont recommandé de le soumettre à la Quinzième réunion des Parties contractantes, pour approbation.

Procédures de désignation des lieux de refuge

Afin d'aider les États côtiers méditerranéens à désigner des lieux de refuge, le REMPEC, dans le cadre du projet SAFEMED, a chargé un consultant d'élaborer des procédures et lignes directrices susceptibles d'être suivies par les États côtiers méditerranéens pendant le processus décisionnel relatif à la désignation des lieux de refuge des navires en détresse. L'étude du consultant qui contient des procédures, des lignes directrices et d'autres informations pertinentes a été présentée et examinée au cours d'un atelier régional de trois jours sur les lieux de refuge, organisé par le REMPEC à Barcelone (Espagne), du 28 au 30 novembre 2006; y ont pris part 52 participants de 19 Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Sur la base de l'étude du consultant et compte tenu des observations et propositions faites par les représentants des Parties contractantes pendant l'atelier régional, le REMPEC a élaboré un projet de lignes directrices relatives au processus décisionnel d'octroi de l'accès à un lieu de refuge aux navires en détresse, projet qui a été modifié et ultérieurement avalisé par les Points focaux du REMPEC à leur huitième Réunion, en vue de sa présentation et de son approbation ultérieure à la prochaine réunion ordinaire des Parties contractantes.

Activités de formation

Pendant la période à l'étude, le REMPEC a organisé et/ou financé l'organisation des activités de formation ci-après dans les domaines de la prévention de la pollution par les navires:

- Atelier régional sur les lieux de refuge, Barcelone (Espagne), 28-30 novembre 2006 (52 participants de 19 Parties contractantes);
- Stage national de formation sur la Convention MARPOL, Durrës (Albanie), 25-27 octobre 2006 (y ont participé 20 représentants de ministères/départements compétents);
- Stage national de formation sur la Convention MARPOL, Bar (Monténégro), 12-14 juin 2007.

2.3 Diffusion de l'information

Pendant la période examinée, le REMPEC a diffusé une version en français de la publication intitulée "Port Reception Facilities – A Summary of REMPEC's Activities in the Mediterranean Region", qui décrit les activités menées par le Centre dans ce domaine et leurs résultats. Un dépliant présentant le rôle et les activités du REMPEC a également été publié en mai 2007. De plus, le Centre a procédé à une actualisation du logiciel et des informations sur ses incidents de la base de données, et il a diffusé la version 2 de l'outil d'appui décisionnel MIDSIS TROCS.

2.4 Huitième Réunion des Points focaux du REMPEC

La huitième Réunion des Points focaux du REMPEC s'est tenue avec succès à Malte du 7 au 11 mai 2007. Y ont participé les délégations de 20 Parties contractantes et d'un pays observateur ainsi que des représentants de l'OMI, du PAM/PNUE, de plusieurs partenaires du PAM, d'organisations non gouvernementales, d'associations professionnelles et d'une organisation gouvernementale internationale.

3. **Conservation de la diversité biologique (CAR/ASP)**

3.1 Mise en œuvre du PAS BIO

Comité consultatif du PAS BIO

La relance du Comité consultatif du PAS BIO a eu lieu au cours d'une première réunion qui s'est tenue à Tunis, le 19 avril 2006, dans les locaux du CITET (Centre international pour les technologies de l'environnement de Tunis). Une deuxième réunion a eu lieu le 1^{er} mars 2007. Le Comité consultatif du PAS BIO est un organe très important pour la coordination des activités liées à l'environnement dans la région méditerranéenne. Sa relance a aussi été accueillie avec satisfaction par les organismes donateurs qui voient dans le Comité un mécanisme important doté des moyens de renforcer les synergies, d'éviter le chevauchement des activités et de s'occuper sérieusement de la question de l'octroi de ressources financières pour permettre à de multiples acteurs de mener des actions de conservation dans la région.

3.2 Aires spécialement protégées

Quand les Points focaux ont été établis leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre du Protocole, il leur a été demandé de réviser la liste des ASP qu'ils avaient notifiée au CAR/ASP. D'après les données fournies par les Points focaux nationaux, il y a aujourd'hui 582 ASP, ce qui par comparaison aux 123 sites répertoriés à la fin de 1995, correspond à une très forte augmentation. Il est nécessaire néanmoins de vérifier les chiffres car il se peut que les superficies des ASP aient été citées à plusieurs reprises. Une base de données est en cours de création afin de pouvoir facilement et régulièrement mettre à jour ces informations à l'avenir.

S'agissant de l'aide aux pays, deux grandes activités ont été consacrées à la définition d'un plan national de création d'aires protégées le long des côtes syriennes. À la suite du projet MedMPA (2003-2005), les autorités syriennes ont demandé au CAR/ASP de les aider à organiser un atelier national de consultation pour présenter le projet au niveau national. Un mémorandum de coopération entre le CAR/ASP et le Ministère syrien de l'environnement est en cours d'élaboration, ainsi qu'un programme provisoire et une liste prévisionnelle d'intervenants. L'atelier national qui se tiendra à Lattakie est prévu pour la fin de 2007.

Le réseau MedPAN a été relancé en janvier 2005 grâce à un financement communautaire (INTERREG IIIC). Le CAR/ASP a beaucoup contribué à ce résultat en coopération étroite avec WWF France, organisme désigné par le Parc national de Port-Cros (Secrétariat exécutif du réseau) pour assumer la responsabilité opérationnelle du réseau. Vers la fin de 2006, un nouveau mémorandum de coopération a été signé avec WWF France pour participer à la création d'une unité de coordination permanente des activités du réseau et à l'organisation du

premier Congrès du réseau des aires marines protégées de la Méditerranée, qui se tiendra à Porquerolles (France) en octobre 2007.

Dans le cadre du partenariat entre le CAR/ASP et ACCOBAMS, le CAR/ASP a élaboré un projet de lignes directrices relatives à la création et à la gestion des aires marines protégées pour les cétacés. Le document a été établi à partir d'études entreprises par ACCOBAMS dans le cadre de son programme de travail sur les aires marines protégées, présenté à la quatrième réunion du Comité scientifique d'ACCOBAMS (Monaco, 5-9 novembre 2006). Ce document définit les critères de sélection des aires spécialement protégées et contient un formulaire spécial à remplir pour proposer ces aires, établi sur la base du formulaire annoté pour l'inscription sur la liste des ASPIM, ainsi que des informations sur les sites qui abritent des habitats importants pour les cétacés dans la zone visée par l'ACCOBAMS. À ce sujet, les Points focaux pour les ASP et ceux de l'ACCOBAMS ont été invités à travailler avec les deux secrétariats pour: i) étendre, si nécessaire, la protection des cétacés aux aires protégées qui existent déjà, ii) identifier des sites, en particulier en haute mer, abritant des habitats importants pour les cétacés, et iii) mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour protéger les cétacés.

Afin d'approfondir la réflexion sur l'évaluation des ASPIM, lancée pendant l'exercice biennal précédent, le CAR/ASP a chargé l'UICN de proposer une procédure d'évaluation et de la mettre à l'essai dans deux ASPIM "volontaires": Cabo de Gata-Nijar (Espagne) et Portofino (Italie). L'objectif était d'apprécier l'utilité des critères retenus et la fiabilité de l'évaluation à la lumière des résultats obtenus.

3.3 Mise en œuvre des plans d'action pour la conservation des espèces menacées ou en danger

Plan d'action pour la conservation des tortues marines de la Méditerranée

En application de la recommandation faite à la Quatorzième réunion ordinaire des Parties contractantes, le CAR/ASP a évalué le Plan d'action pour la conservation des tortues marines de la Méditerranée et en a commencé la mise à jour. À cette fin, un groupe spécial s'est réuni en novembre 2006 à Misurata (Libye) avec le soutien financier et logistique du Gouvernement libyen.

Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail conjoint, qui figure en annexe au mémorandum de coopération signé en juin 2005 avec le Secrétariat d'ACCOBAMS, les activités suivantes ont été ou sont exécutées par le CAR/ASP en étroite collaboration avec ACCOBAMS:

- i) Actualisation du répertoire des organisations et des spécialistes qui s'occupent des espèces de mammifères marins dans la zone visée par l'ACCOBAMS. Ce répertoire, en cours de compilation, sera mis à la disposition des pays via le Centre d'échange méditerranéen (CHM méditerranéen) et/ou le site web du CAR/ASP.
- ii) Publication d'un kit éducatif sur les cétacés.
- iii) Mise en place d'un centre d'échange sur les cétacés (CHM).

Le CAR/ASP a aussi contribué à la quatrième réunion du Comité scientifique d'ACCOBAMS (Monaco, 5-9 novembre 2006) en apportant une aide au Secrétariat. À cette occasion, il a présenté:

- i) Un rapport sur l'état d'avancement de la base de données méditerranéenne sur les échouages de cétacés (MEDACES), établie pour le CAR/ASP par l'Université de Valence (Espagne), avec l'appui du Ministère espagnol de l'environnement.
- ii) Un rapport sur les réseaux nationaux d'échouage des cétacés, établi à partir de réponses à un questionnaire rempli par les points focaux d'ACCOBAMS et les Points focaux nationaux du CAR/ASP.

Étant donné le peu d'informations incluses dans la base de données MEDACES, ACCOBAMS et le CAR/ASP ont demandé à leurs Parties contractantes d'inscrire cet exercice de recensement au titre des obligations qui leur incombent en vertu du Protocole "ASP/DB" et de l'Accord ACCOBAMS.

Le CAR/ASP a maintenu son appui au projet sur la colonie de dauphins de la lagune d'Amvrakikos (Grèce), exécuté par Tethys en collaboration avec l'administration locale et des ONG. Ce projet a permis d'obtenir les premiers éléments d'information sur la taille de la population locale de dauphins pendant la période 2002-2006, ses mouvements, son organisation sociale, sa reproduction et ses interactions avec les activités de pêche. Il s'agit de la population connue la plus dense de *Tursiops truncatus* qui subsiste en Méditerranée.

Mise en œuvre du Projet MedPosidonia

Afin de pouvoir aider plus efficacement les pays à s'acquitter de leurs engagements au titre du programme actualisé de mise en œuvre du Plan d'action, le CAR/ASP a élaboré un projet pour développer le recensement, la cartographie et le suivi des herbiers de *Posidonia* dans quatre pays méditerranéens: Algérie, Libye, Tunisie, Turquie (projet MedPosidonia).

Ce projet, cofinancé à hauteur de 60% par la Fondation d'entreprise Total pour la biodiversité et la mer, a été avalisé par le Conseil d'administration de cette dernière vers la fin décembre 2005. D'une durée prévue de trois ans (2006-2008), ce projet a pour objectif:

- i) De réaliser une inventaire et une caractérisation et/ou une cartographie des sites à herbiers choisis en consultation avec les pays concernés;
- ii) De créer un réseau de surveillance des herbiers et, si possible, de renforcer les réseaux qui existent déjà; et
- iii) De diffuser des informations sur l'écosystème "*Posidonia*" et les résultats du projet.

Au milieu de 2006, un accord de partenariat a été élaboré à la suite de la collaboration étroite qui s'était instaurée entre le CAR/ASP et la Fondation. L'accord a été signé à Tunis le 30 octobre 2006 en présence de représentants des deux parties.

Le plan opérationnel ayant été mis au point, une réunion de coordination et de validation du programme correspondant a été organisée à Marseille le 30 mars 2007, à l'issue du troisième Symposium méditerranéen sur la végétation marine, mettant à profit la présence à ce symposium de la plupart des partenaires scientifiques du projet dans les pays concernés.

Des mémorandums de coopération avec les autorités concernées des quatre pays sont établis: ils permettront de commencer les travaux sur le terrain au cours de l'été 2007.

Troisième Symposium méditerranéen sur la végétation marine (Marseille, 27-29 mars 2007)

Le troisième Symposium méditerranéen sur la végétation marine a eu lieu du 27 au 29 mars à Marseille. Organisé grâce à la générosité du Conseil de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Association Seagrass 2000, le Symposium a réuni 120 participants venant de 17 pays méditerranéens.

Il a été indiqué qu'il serait judicieux de tirer parti du renforcement des capacités en matière de cartographie et de mise en place de systèmes de surveillance et de suivi. De même, il serait intéressant de dresser un atlas des principales formations végétales à l'échelle de la Méditerranée.

Le Symposium a donné à la communauté scientifique méditerranéenne l'occasion d'évaluer les résultats obtenus dans le cadre du programme INTERREG III B "POSIDONIA": "Mise en cohérence, développement, harmonisation et validation de méthodes d'évaluation de la qualité du milieu littoral par le suivi de l'herbier à *Posidonia oceanica*". Ce programme a été réalisé par IFREMER (l'Institut français de recherche sur l'utilisation de la mer), en collaboration avec ARPAL (Agence régionale pour la protection de l'environnement ligure), le Conseil régional PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur), l'ENEA (Agence pour les nouvelles technologies, l'énergie et l'environnement, La Spezia) et les Universités de la Corse et de Barcelone. Le CAR/ASP a aussi participé activement à ce projet en tant que partenaire international. La première séance du troisième Symposium a été consacrée aux résultats du projet POSIDONIA et a fait aussi office de séminaire de clôture du programme.

Plan d'action relatif aux introductions d'espèces et aux espèces envahissantes en Méditerranée

Par l'intermédiaire de ses deux Centres d'activités régionales, le REMPEC et le CAR/ASP, le PAM a été invité à s'associer à la deuxième phase du programme de gestion des eaux de ballast (GloBallast) FEM/PNUD/OMI "Construire un partenariat afin d'aider les pays en développement à réduire le transfert des organismes aquatiques nuisibles par le biais des navires" (partenariats GloBallast: GBP).

Le CAR/ASP et le REMPEC ont tous deux participé au processus de consultation qui a abouti à la formulation d'un projet de cinq ans (2007-2011), qui devrait démarrer après l'approbation de la proposition PDF-B par le Conseil du FEM. Le CAR/ASP et le REMPEC feront office d'unité de coordination pour la Méditerranée.

En application de la recommandation des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, 2005) et conformément au calendrier de mise en œuvre du Plan d'action, le CAR/ASP a élaboré un rapport évaluant la mise en œuvre du Plan d'action aux niveaux national et régional.

3.4 Questions transversales

Activités de renforcement des capacités et de formation

Plusieurs activités visant à renforcer les compétences nationales ont été menées, en particulier dans les domaines suivants:

- i) Recensement des habitats (Albanie, Chypre, Libye), cartographie des grottes marines (Albanie, Chypre, Libye) et surveillance des populations de phoques moines (Chypre);
- ii) Techniques d'étude des poissons cartilagineux (Libye);
- iii) Étude de la biodiversité marine des îles (Tunisie);
- iv) Taxonomie, avec identification des espèces ascidies dans les eaux tunisiennes, dans le cadre d'un stage de formation à l'Université de Bari;
- v) Un expert (Monténégro) a participé à la sixième Conférence européenne sur les mammifères marins, organisée par l'Université internationale Menendez Pelayo et l'Université de Valence (11-15 septembre 2006).

Diffusion des données

À la suite de la recommandation des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et dans le cadre de la mise en place d'un centre d'échange (CHM) sur la biodiversité marine et côtière de la Méditerranée, le CAR/ASP a lancé un appel d'offres en vue de procéder à la restructuration et à l'actualisation de ses bases de données et de ses répertoires pour les rendre consultables à partir d'un portail web unique (<http://medbiodivchm.rac-spa.org>).

Dans le cadre des activités qu'il mène pour mettre en place des CHM nationaux, le CAR/ASP a appuyé la participation d'un responsable tunisien et d'un responsable marocain à un cours de formation sur la question, organisé en collaboration avec le Secrétariat du CHM belge (2-20 octobre 2006, Bruxelles). Ce cours portait essentiellement sur l'utilisation du programme mis au point par l'Agence européenne pour l'environnement ("Portal Kit" du CHM européen, AEE).

À la suite de ce cours, le CAR/ASP a aidé la Tunisie à concevoir et à mettre en place son CHM, à la demande des autorités nationales. Une assistance technique sera fournie au Maroc pour mettre en place un CHM national.

Le Centre a aussi publié:

- i) Les actes de la Conférence européenne sur les élasmobranches dans le Journal de la Société française d'ichtyologie;
- ii) Les actes du deuxième Symposium méditerranéen sur la végétation marine (septembre 2006), qui ont été envoyés aux participants au Symposium. Une version électronique peut aussi en être téléchargée à partir du site web du CAR/ASP;
- iii) Les actes de l'atelier, y compris les propositions des experts, sur la conservation des poissons cartilagineux, en collaboration avec l'organisation turque TUDAV. La version électronique peut en être téléchargée à partir du site web du CAR/ASP;
- iv) Les actes du premier Symposium sur le Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux listées dans l'annexe II du Protocole "ASP/DB" (novembre 2005);
- v) Les actes du troisième Symposium méditerranéen sur la végétation marine (mars 2007). En plus des actes, différents documents et les principales recommandations des tables rondes ont été rassemblés dans un CD-Rom et sont disponibles pour téléchargement à partir du site web du CAR/ASP.

D'autres CD-Rom ont été consacrés aux questions suivantes:

- i) La conservation des tortues marines méditerranéennes,
- ii) Le PAS BIO;
- iii) Le Colloque méditerranéen sur le corail rouge, qui a eu lieu à Tabarka en mai 2006.

Dans le cadre de ses activités d'intensification de la communication, le Centre s'est engagé dans une mise à jour plus régulière de son site; il a publié une lettre d'information (flash news) et les documents de sensibilisation ci-après:

- i) Le Plan d'action relatif aux espèces envahissantes, illustré et imprimé en anglais et en français;
- ii) Le Plan d'action relatif aux poissons cartilagineux, accompagné d'illustrations des espèces les plus rares et les plus menacées et contenant dans une annexe, publiée avec l'aimable permission de la FAO, une liste illustrée de toutes les espèces présentes en Méditerranée;
- iii) Traductions du Guide sur le maniement des tortues marines pour les pêcheurs (en espagnol, albanais et hébreu). Ce document et le Manuel correspondant pour les instructeurs (en espagnol) ont été imprimés par le Ministère espagnol de l'environnement qui en a assuré la diffusion;
- iv) Une affiche sur les élastomobranches menacés, leurs problèmes et les solutions possibles, imprimée en une version bilingue;
- v) Une série d'affiches représentant les différents plans d'action relatifs aux espèces menacées.

Au cours de missions sur le terrain en Libye, des activités de sensibilisation à la conservation des tortues marines ont été organisées à l'intention des personnes qui tirent leurs moyens d'existence de la mer. Les rapports correspondants ont été diffusés sur la télévision libyenne.

3.5 Autres activités

Aide à la mise en œuvre du PAC "Chypre"

Le CAR/ASP a effectué deux visites de terrain à Chypre pour lancer la mise en œuvre de la composante biodiversité du PAC, avec une équipe pluridisciplinaire comprenant des fonctionnaires du Département chypriote de la pêche et de la recherche marine, l'ONG locale CWS ainsi qu'un consultant international. Les travaux concernant l'impact des activités humaines sur la biodiversité dans la région sont actuellement axés sur les effets des déversements des installations de dessalement sur l'écosystème environnant dans la baie de Larnaca. Étant donné l'expansion envisagée de ces installations, les résultats des travaux menés pourraient faire la lumière sur l'impact possible de ces installations au niveau méditerranéen. Une dernière réunion de travail de l'équipe chargée de la biodiversité vise à finaliser la composante biodiversité en 2007.

Aide à la mise en œuvre du PAC "Maroc"

Le CAR/ASP prendra part à la mise en œuvre du PAC "Maroc", qui est sur le point d'être finalisé. Les activités du CAR/ASP ont essentiellement les objectifs suivants:

- i) Recenser, dans le cadre d'une activité pilote, les biotopes marins à l'aide des outils techniques mis au point dans le cadre du PAM sur deux sites (Parc national d'El Hoceima, zone de Moulouya et de Jebel Moussa);
- ii) Fournir une base de données d'expérience sur les activités de conservation des aires marines, concevoir des mesures pour protéger et gérer la partie marine et côtière de la zone du PAC, en particulier la zone de Moulouya et de Jebel Moussa;
- iii) Aider à créer un ASPIM pour le Parc national d'El Hoceima.

Initiative méditerranéenne sur la taxonomie

Afin d'évaluer les guides taxonomiques, les activités de formation et les collections de référence disponibles sur la flore et la faune marines méditerranéennes, le CAR/ASP, en collaboration avec un groupe d'experts, a établi un questionnaire qui a été largement diffusé auprès des spécialistes, institutions ou organismes nationaux et internationaux concernés par la question.

Les réponses au questionnaire seront compilées et les résultats intégrés dans une base de données de référence qui sera mise à disposition des pays méditerranéens, des institutions intéressées et des experts qualifiés afin de relancer la taxonomie marine et de favoriser la mise en œuvre de stratégies nationales et régionales en la matière.

En outre, l'état des collections de référence d'espèces marines méditerranéennes fait actuellement l'objet d'une évaluation en vue d'élaborer un programme qui permettra leur mise à disposition en tant qu'outils d'appui aux activités taxonomiques. Ce programme devrait aboutir à une présentation qui sera faite à l'occasion d'un atelier méditerranéen sur la taxonomie.

Le CAR/ASP a appuyé l'élaboration et la publication d'un catalogue sur les ciliés loriqués (tintinnidés) dans les eaux côtières libanaises.

Activités relatives à l'utilisation durable de la biodiversité

Dans le cadre de leur Quatorzième réunion ordinaire, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont recommandé au Secrétariat du CAR/ASP d'accorder une plus grande attention à la mise en œuvre des activités de développement durable liées à la biodiversité.

À cette fin, un consultant a été chargé d'élaborer un document sur l'application du Principe d'Addis Abeba à la région méditerranéenne. Le CAR/ASP a aussi participé à des réunions d'experts visant à:

- i) Publier des lignes directrices relatives à l'aquaculture durable, à l'invitation de l'UICN;
- ii) Définir des indicateurs complémentaires pour suivre le développement durable des zones côtières, à la demande du Plan Bleu;
- iii) Mettre au point un processus d'évaluation des éléments de qualités biologiques, à l'invitation de l'Agence européenne pour l'environnement.

4. Environnement et développement

4.1 Gestion intégrée des zones côtières (CAR/PAP)

Pendant la période couverte par le présent rapport, le CAR/PAP a mis en œuvre deux groupes d'activités relatives à la gestion durable des zones côtières:

- Gestion intégrée des zones côtières (GIZC);
- Projets PAC.

4.1.1 Participation à des projets liés à la GIZC

Gestion des plages dans la Méditerranée

Dans le cadre de l'activité relative à la gestion des plages, le CAR/PAP a défini le mandat et signé le contrat relatifs à l'élaboration de lignes directrices applicables à la gestion des plages de la région méditerranéenne. L'élaboration est en cours et le projet de lignes directrices sera soumis, pour observations, aux participants à l'atelier qui sera organisé à Malte, les 2 et 3 juillet 2007.

Sur la base des observations formulées par les participants à l'atelier de Malte, le texte final sera établi et les lignes directrices publiées d'ici à la fin de 2007.

Projet Beachmed

De façon générale, le projet Beachmed vise à caractériser et à améliorer les instruments administratifs et techniques d'une gestion stratégique de la protection du littoral dans le cadre du développement durable des zones côtières de la Méditerranée. Le CAR/PAP participe en tant que partenaire au sous-projet lié à la GIZC-MED, dont le principal objectif consiste à promouvoir la GIZC dans différents sites pilotes méditerranéens de cinq régions de trois pays méditerranéens (Grèce, Italie et France), et de contribuer à la mise en place d'une stratégie de gestion intégrée au plan local et à celui de la Méditerranée. Le CAR/PAP a participé à Gênes (Italie) (8 février 2007) à une réunion sur le projet à laquelle sa participation au projet a été définie. Le CAR/PAP a pour tâche de faciliter l'intégration des résultats et d'assurer la liaison avec le PAM et les autres pays méditerranéens ainsi qu'avec d'importants instruments comme la Stratégie méditerranéenne de développement durable et le projet de Protocole GIZC.

Érosion côtière et gestion des risques

Le CAR/PAP a participé à la troisième réunion du Groupe intergouvernemental de coordination du système d'alerte aux tsunamis et d'atténuation de leurs effets dans l'Atlantique du Nord-Est, la Méditerranée et les mers adjacentes (NEAMTWS), organisée par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI) à Bonn (Allemagne) du 7 au 9 février 2007. Le Centre a pris une part active dans les travaux du Groupe de coordination dont la réunion a porté sur les mesures de consultation, d'atténuation et de sensibilisation du public, en particulier sur l'intégration de l'évaluation des vulnérabilités dans le processus GIZC.

Projet "Conscience"

Le CAR/PAP est associé comme partenaire au projet "Conscience" qui est exécuté au titre du sixième programme-cadre de l'UE, avec Delft Hydraulics (Pays-Bas) comme chef de file. Ce projet a pour objectif stratégique d'élaborer et de tester des concepts, des lignes directrices et des outils pour

la gestion durable de l'érosion le long du littoral européen, à partir des meilleures connaissances scientifiques disponibles et de l'expérience pratique acquise. Le CAR/PAP coordonne le Groupe consultatif d'utilisateurs afin de garantir une communication optimale entre les chercheurs qui travaillent sur le projet et les utilisateurs finals.

Aménagement de l'espace marin

Le besoin de planification de l'espace marin a été examiné dans plusieurs documents du PAM, de l'UE et autres documents internationaux (par exemple la Stratégie marine européenne) et a été pris en compte dans le programme de travail du CAR/PAP. Il s'agit sans aucun doute d'une question nouvelle pour beaucoup de pays à cause de l'utilisation inappropriée de l'espace marin qui provoque des situations conflictuelles. L'expérience d'autres régions fait apparaître des tendances similaires; des initiatives ont déjà été prises dans la mer Baltique, la mer d'Irlande et la mer du Nord. L'intégration de la planification des espaces marins et terrestres dans les zones côtières, ainsi que la coordination des utilisations correspondantes, constituent une composante clé de la GIZC.

Outre sa participation au projet PlanCoast en tant que partenaire (voir ci-après) le CAR/PAP a commencé à procéder à un bref examen des systèmes de planification spatiale dans les pays méditerranéens, en insistant tout particulièrement sur celle des zones marines dans le cadre de la GIZC. Six pays adriatiques, qui participent au projet, ont procédé à une vaste analyse de leurs systèmes d'aménagement de l'espace; les autres pays méditerranéens ont tous été invités à élaborer un bref rapport sur la question.

Projet PlanCoast

PlanCoast est un projet CADSES INTERREG III B qui vise à mettre au point les outils et à créer les capacités nécessaires pour assurer avec efficacité l'aménagement intégré des zones côtières et marines de trois régions européennes, mer Baltique, mer Adriatique et mer Noire (16 partenaires de 11 pays).

Le CAR/PAP est à l'origine de la participation de tous les pays adriatiques au projet et est très satisfait du choix de ses partenaires. Le CAR/PAP contribue à PlanCoast par son expertise dans l'étude du domaine totalement nouveau de la planification spatiale des zones marines, autrement dit l'aménagement de l'espace marin de la région Adriatique, et par son analyse des fondements juridiques, procédures et processus en vigueur. De plus, il favorisera le rôle de la planification spatiale dans la GIZC en général et examinera la question de la planification spatiale des zones maritimes en particulier, tout en contribuant à des activités de sensibilisation et en influençant les politiques et procédures en la matière dans tous les pays méditerranéens. À partir des rapports nationaux relatifs aux six pays de l'Adriatique, un rapport de synthèse sur la planification spatiale des zones marines et la GIZC sera élaboré. Les résultats seront ensuite présentés à la troisième réunion sur le projet PlanCoast organisée en même temps que la Conférence sur la planification spatiale des zones marines, qui aura lieu à Split (Croatie) les 20 et 21 septembre 2007. Seront aussi invités tous les autres pays méditerranéens dans le but de partager les données d'expérience et de diffuser les résultats dans toute la région méditerranéenne.

Le Centre a participé à la réunion sous-régionale des partenaires de l'Adriatique qui a eu lieu à Kotor (Monténégro) les 26 et 27 mars 2007 et à la deuxième Conférence sur le PlanCoast qui a eu lieu à Constanta (Roumanie) du 31 mai au 2 juin 2007. Les informations nécessaires ont été affichées sur le site web du projet (www.plancoast.eu). Le CAR/PAP a participé à deux réunions

d'information sur les projets CADSES, organisées par l'autorité contractante, à savoir la Délégation de la CE en Croatie.

4.1.2 GICZ

Rapports nationaux sur la GICZ

Les rapports nationaux visent à présenter les caractéristiques des zones côtières du pays concerné, les pressions auxquelles elles sont exposées, les activités que le pays entreprend pour gérer ses zones côtières et pour évaluer les possibilités de rendre cette gestion plus efficace. Pendant la période couverte par le rapport, un rapport national pour la Croatie était en cours d'élaboration par des consultants nationaux avec l'aide du Centre. Le projet de rapport a été présenté et le CAR/PAP a formulé des observations à son sujet. Après son achèvement qui est prévu pour la fin de l'année, le rapport sera mis en forme, publié et envoyé aux partenaires concernés. En raison des ressources financières limitées allouées à cette activité, il y a deux autres rapports, à savoir pour l'Albanie et l'Égypte, qui n'ont pas encore été commencés. D'ici à la fin de 2007, le rapport sur la GIZC en Croatie devrait être finalisé, imprimé et diffusé.

Projet SMAP III PAM/METAP

Le projet "Promouvoir la prise de conscience et assurer un cadre politique pour l'intégration environnement-développement en Méditerranée, en privilégiant la gestion intégrée du littoral" est exécuté dans le cadre du SMAP III. Il porte sur dix pays méditerranéens admis au bénéfice du SMAP: Maroc, Algérie, Tunisie, Égypte, Jordanie, Israël, Autorité palestinienne (Cisjordanie et Gaza), Liban, Syrie et Turquie. Les partenaires du projet sont le CAR/PAP, le CAR/PB et la Banque mondiale/METAP.

Le projet qui démarrera au début de 2008 durera trois ans. Dans le cadre de l'objectif global du SMAP III, il contribuera à améliorer le cadre de l'environnement dans les pays bénéficiaires en renforçant le partenariat EU/SMAP, PAM et Banque mondiale afin d'assurer la bonne répartition des ressources et la mise en œuvre durable du SMAP III. Les fiches d'orientation qui restent à établir sur la GIZC seront rédigées et présentées d'ici à la fin de 2007; des séances d'information seront organisées à l'intention des équipes nationales.

4.1.3 Renforcement des capacités

Educom@Med

Du 20 au 22 septembre, une réunion de coordination a eu lieu à Séville (UPO). Y ont participé les représentants des partenaires, à savoir l'Université de Séville, Venise, Split, la Faculté des sciences économiques et le CAR/PAP. À cette occasion, le programme d'étude et les modules du programme ont été passés en revue. Pendant la présentation des modules, des idées d'intégration ont été examinées et des éléments d'action ont été définis à l'intention des partenaires qui mettent au point les modules. Le stage a commencé en février 2007. Le CAR/PAP sera chargé d'organiser la composante "études sur le terrain" du programme. L'expérience et les enseignements tirés du PAC "Slovénie" seront présentés aux étudiants de la zone côtière de la Slovénie en septembre 2007.

Centre d'échange (Clearing House) du CAR/PAP

Le Centre a procédé à des mises à jour régulières selon le classement par catégories d'informations (projets, calendrier des événements, guide de financement, manuels, rapports et articles sur des recherches, moyens de formation, liste d'experts, etc.). Afin d'apporter quelques

solutions technologiques nouvelles sur le site web du Centre, il a été proposé d'en revoir la conception et la structure. L'idée est de rendre le Centre plus convivial, plus informatif et plus fonctionnel. Actuellement, un consultant spécialiste de la conception graphique web travaille sur ce projet.

En outre, l'idée de publier régulièrement un bulletin "Med alert" du CAR/PAP a été proposée. Le bulletin mettra les parties prenantes intéressées au courant des événements et des problèmes d'actualité touchant à la GIZC et à la Méditerranée. Il contiendra trois ou quatre résumés d'articles qu'il sera possible de se procurer auprès de la source indiquée à la fin de chaque résumé. Il sera envoyé deux fois par mois aux adresses figurant sur la liste de diffusion du CAR/PAP et il sera possible de compléter la liste des abonnés. De cette manière, il faut espérer que le bulletin "Med alert" fera mieux connaître la GIZC dans la Méditerranée.

Bibliothèque du CAR/PAP

La bibliothèque du CAR/PAP a été régulièrement complétée par des publications, des ouvrages et autres documents. La liste des acquisitions, mise à jour tous les trimestres, est affichée sur le site web. Des dépliants visant à promouvoir certains projets du CAR/PAP ont fait l'objet d'une réimpression et d'une large distribution à plusieurs reprises afin de diffuser et d'échanger les informations qui se trouvent sur le web. En outre, une vaste photothèque a été créée, qui constitue une collection d'archives photographiques sur les différents pays et projets méditerranéens. Il s'agit d'un outil très utile partagé par tous les experts du Centre.

Le Partenariat de la mer Adriatique

Le Partenariat de la mer Adriatique a été lancé à la Conférence sous-régionale du PAM sur la Stratégie méditerranéenne de développement durable, qui s'est tenue à Portoroz les 5 et 6 juin 2006. Dès le début de 2007, tous les pays de l'Adriatique s'étaient associés au partenariat, avec plusieurs organisations internationales. La première réunion du partenariat a eu lieu à Sarajevo le 3 avril 2007. Y ont participé des représentants des cinq pays de l'Adriatique associés au partenariat, des représentants d'autres partenaires, tels que le REC, l'UICN et Adricosm, ainsi que le CAR/PAP. Les participants ont examiné les sujets fondamentaux pour le partenariat, notamment son statut juridique, sa structure institutionnelle et son fonctionnement, les différents rôles des pays et des autres partenaires, ainsi que les principaux objectifs et projets à mettre en œuvre dans le cadre du partenariat. Était également inscrite à l'ordre du jour la question de la représentation du partenariat et de sa contribution à la Conférence "Environnement pour l'Europe" qui doit se tenir à Belgrade. Ainsi, le nouveau partenariat s'intéresse tout particulièrement à améliorer et à mieux coordonner les mesures de protection et de gestion des problèmes communs à la région de la mer Adriatique.

Le CAR/PAP a participé aux réunions du partenariat et y a fait part de son expérience en matière de GIZC et de sa connaissance de la situation dans l'Adriatique, en y contribuant sous forme de documents du PAM, d'engagements et d'informations sur les principaux projets. Il a également formulé des commentaires et des suggestions sur un document relatif à l'écosystème adriatique et à sa préservation par différentes organisations et dans le cadre d'initiatives actuellement en préparation.

4.2 Projets PAC

PAC "Slovénie"

Le projet PAC "Slovénie", qui était dans une phase d'exécution intensive pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, sera achevé en juin 2007. Toutes les activités du projet ont été menées à bien. Le rapport final sur toutes les activités est en cours de mise au point et sera présenté à la Conférence de présentation finale qui se tiendra en juin 2007.

Le "Concept régional de développement spatial" était l'une des activités les plus importantes du PAC, étroitement liée aux procédures juridiques de la législation sur l'aménagement de l'espace. La loi sur l'aménagement de l'espace était en cours de révision pendant la mise en œuvre du projet, d'où des retards imprévus. L'imprécision de la méthodologie appliquée à l'évaluation stratégique environnementale, que le Ministère de l'environnement demandait pour les plans régionaux, a aussi été à l'origine d'incertitudes. Toutefois, l'achèvement de cette activité essentielle a été examiné à plusieurs reprises au Ministère de l'environnement, et des solutions ont été trouvées pour régler le problème et achever l'activité. Néanmoins, toutes les activités et tous les résultats ont été intégrés dans le programme de développement régional pour 2007-2013, qui était en préparation parallèlement aux activités du PAC dans la région de Primorska. Cela témoignait de la bonne coordination qui s'était instaurée entre les divers ministères nationaux et les administrations locales ainsi qu'avec les autres institutions chargées du développement économique et de la protection de l'environnement et qui avait permis d'obtenir des résultats harmonisés et précis dans le cadre du PAC.

Le coordonnateur national du projet a organisé régulièrement des réunions avec les collectivités locales, le Ministère de l'environnement et de l'aménagement de l'espace et des consultants. Les résultats de la plupart des activités ont été soumis pour examen aux membres du comité du projet, dont les observations ont été régulièrement présentées aux réunions du comité directeur, lequel a fait part aux chefs d'équipe des améliorations à apporter.

Actuellement, la Conférence de présentation finale, qu'il est prévu de tenir les 20 et 21 juin 2007, est en cours d'organisation; les préparatifs comprennent l'élaboration du rapport final sur toutes les activités. Le rapport de la Conférence de présentation finale sera établi une fois celle-ci achevée, en même temps qu'un rapport qui sera publié dans la série des rapports techniques du PAM.

PAC "Chypre"

Actuellement, le projet se trouve dans la phase d'exécution intensive. L'activité consacrée à la méthodologie relative à la GIZC a démarré par un atelier de deux jours organisé en octobre 2006 pour présenter et examiner les éléments et principes essentiels de cette méthodologie ainsi que l'expérience acquise dans ce domaine à partir d'activités internationales, européennes et méditerranéennes. Le deuxième atelier sur la question a été organisé en janvier 2007 pour identifier les insuffisances du cadre politique de la GIZC à Chypre ainsi que les principaux domaines de préoccupation dans les secteurs suivants: tourisme, eau, agriculture, planification de l'utilisation du sol, interactions entre l'utilisation de la mer et l'utilisation du sol, etc. En outre, un projet de rapport sur la méthodologie relative à la GIZC a été examiné afin d'intégrer dans cette activité les principaux résultats d'autres activités du PAC.

Des informations de base sur le PAC "Chypre" et plusieurs résultats pertinents ont été publiés, à titre d'essai, sur un site du PAC.

Afin de faciliter la participation du public et de préparer le terrain aux activités du projet pilote, plusieurs réunions ont été organisées avec les représentants des conseils de village de la zone de Larnaka visée par le projet (Pervolia, Meneou, Kiti et Dromolaxia). Le coordonnateur national du PAC "Chypre" et le gestionnaire de tâches ont participé à une conférence bicommunale sur la gestion côtière à Chypre en mars 2007.

Avril 2007 a été marqué par le début de la deuxième phase du PAC, qui doit compléter l'activité initiale sur la méthodologie relative à la GIZC avec les activités sur les outils de la GIZC: économie de l'environnement, évaluation de la capacité de charge de tourisme et évaluation stratégique environnementale. Le 16 février 2007, une réunion d'examen à mi-parcours du PAC "Chypre" a été organisée conjointement par le Ministère chypriote de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement, et le CAR/PAP. Ont aussi participé à la réunion les chefs d'équipe des activités du PAC, le gestionnaire de tâches du PAC et les experts nationaux. Des informations détaillées sur les activités du programme du PAC accomplies jusqu'alors ont été présentées, un accord a été conclu avec les chefs d'équipe et les experts nationaux au sujet des résultats finals escomptés du PAC et le suivi jusqu'à l'achèvement du PAC a été examiné.

PAC "Levante de Almeria" (Espagne)

Au début de 2006, après l'achèvement de l'étude de faisabilité pour le PAC "Levante de Almeria", Andalousie, le CAR/PAP a commencé à établir l'accord pour ce projet en collaboration avec les contreparties espagnoles. À l'occasion de la Conférence de présentation finale du PAC "Algérie" (fin janvier 2006) à laquelle étaient présents une délégation du Ministère régional de l'environnement de l'Andalousie et le consultant du CAR/PAP chargé d'établir l'accord, une réunion avec le CAR/PAP a eu lieu pour examiner les détails de l'accord. À mi-mars 2006, le texte définitif a été envoyé au Ministère espagnol de l'environnement aux fins d'approbation finale. L'accord pour le PAC "Levante de Almeria" aurait dû être signé pour l'été 2006, mais la traduction du texte en espagnol et la révision de l'accord par le Bureau du conseiller juridique international du Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération ont exigé plus de temps qu'on ne l'avait prévu. À plusieurs reprises, le CAR/PAP a essayé d'accélérer le processus, mais l'examen de certains aspects juridiques de l'accord en a bloqué la signature. De plus, le Bureau du conseiller juridique a recommandé de transformer le texte en un mémorandum d'accord dont les clauses financières seraient présentées à part. Actuellement, le mémorandum d'accord et l'accord financier s'y rapportant entre les autorités espagnoles (nationales, régionales) et le PAM sont en cours de finalisation.

Dès que le mémorandum d'accord sera signé, toutes les activités préparatoires du PAC commenceront. D'ici à la fin de 2007, les principales activités devraient consister à désigner le coordonnateur du projet et à préparer le rapport de mise en route.

PAC "Maroc"

Le PAC "Maroc" en est au stade préparatoire: après l'achèvement du bilan diagnostique, l'accent a été mis sur l'établissement de l'accord pour ce PAC. À la demande du Ministère marocain de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement (MATEE), un atelier "pré-PAC" a été organisé à Fès le 14 février 2006. L'atelier a permis aux intervenants locaux de faire part de leurs vues et de leurs positions à l'égard du futur PAC et de définir les activités à mettre en œuvre dans le cadre du PAC. Leurs suggestions et observations ont été prises en compte lors de l'élaboration de l'accord.

L'avant-projet d'accord a été adressé aux autorités marocaines, pour observations, en juillet 2006. Les observations des autorités complétées par des informations sur la contribution financière du pays sont parvenues au CAR/PAP à la fin de l'année.

La finalisation de l'accord et des négociations avec d'autres CAR est en cours. À la demande du Ministère marocain, le PAC a été présenté et examiné avec des décideurs de haut niveau à la réunion nationale SMAP III qui s'est tenue à Rabat les 7 et 8 mai 2007. Avant cette réunion, le CAR/PAP et des représentants marocains se sont rencontrés pour finaliser l'accord.

L'accord devrait être signé avant l'été 2007. La signature devrait être suivie par la mise en place des modalités de mise en œuvre du projet (désignation du coordonnateur national, consultants, etc.), puis par la préparation des spécifications techniques pour chacune des activités du PAC (automne) et, enfin, par le rapport de mise en route (fin de l'année).

PAC "Monténégro"

Conformément à la décision prise par les Parties contractantes, à leur réunion ordinaire de Portoroz (novembre 2005) tendant à mettre en route les travaux préparatoires du projet PAC au Monténégro, le CAR/PAP a organisé une réunion à Split les 18 et 19 décembre 2006. La réunion avait essentiellement pour objectif d'examiner les questions relatives à la gestion de la zone côtière du Monténégro, de se mettre au courant des insuffisances et des besoins et de discuter des étapes suivantes de la préparation du projet. Il a été conclu notamment que, dès que le Ministère monténégrin aurait désigné un consultant pour élaborer l'étude de faisabilité du PAC "Monténégro", de son côté le CAR/PAP établirait le contrat pertinent. Le CAR/PAP fournira également le mandat et des études de cas pour faciliter l'établissement du rapport.

À cette occasion, quelques questions connexes ont été examinées, telles que l'élaboration de la stratégie nationale de GIZC pour le Monténégro, la formulation de la législation sur la définition des zones non-constructibles sur le littoral. Au cours des semaines qui ont suivi la réunion, le CAR/PAP a fait part de ses observations sur le projet de stratégie nationale de GIZC et a aidé le Monténégro à organiser un atelier pour discuter de la définition des zones non-constructibles. Il a assuré les services de deux experts en la matière pour participer à la réunion. Selon les prévisions, à la fin de 2007, le mandat et le contrat relatifs à l'étude de faisabilité seront prêts.

PAC "Italie"

À l'occasion de la deuxième réunion du groupe de travail et d'experts chargés d'élaborer le protocole de GIZC, qui s'est tenue à Loutraki (6-9 septembre 2006), les premières idées relatives au PAC "Italie" ont été échangées avec la délégation italienne. C'est ainsi que les entretiens préliminaires pour ce projet ont été engagés et que des documents relatifs à la formulation et à la mise en œuvre du PAC ont été fournis. Des exemples de PAC déjà achevés ont aussi été donnés à la délégation italienne. Une proposition formelle de mise en œuvre du PAC en Italie sera présentée aux réunions pertinentes du PAM.

4.3 Intégration environnement-développement (Plan Bleu)

4.3.1 Questions thématiques

Ressources en eau

Un atelier régional sur la question thématique des ressources en eau a été organisé à Saragosse (Espagne) du 19 au 21 mars 2007. Cet atelier a réuni des spécialistes de la gestion

des ressources en eau qui ont discuté de la formulation de plans nationaux et de l'établissement, dans le vaste domaine des utilisations de l'eau (eaux agricoles, eaux de boisson, eaux industrielles) d'études régionales consacrées aux besoins en eau des écosystèmes ainsi qu'aux politiques nationales et politiques de coopération. Les résultats de cet atelier ont été examinés à la Douzième réunion de la CMDD à Istanbul.

Énergie

S'agissant du rendement énergétique et des sources renouvelables d'énergie, une étude régionale sur les tendances énergétiques dans la région méditerranéenne et les perspectives à horizon 2020 a été réalisée en partenariat avec l'Observatoire méditerranéen pour l'énergie (OME). Une deuxième étude régionale qui prend en compte les actions menées en matière de sources renouvelables d'énergie et de rendement énergétique pour appuyer le développement national est en cours. Enfin, l'Institut méditerranéen/FEMISE élabore actuellement une troisième étude régionale consacrée aux avantages économiques du développement lié à un autre scénario énergétique.

Le séminaire final a été accueilli par la Principauté de Monaco les 29 et 30 mars 2007. Les résultats en ont aussi été examinés à la douzième Réunion de la CMDD à Istanbul, et un certain nombre de recommandations ont été formulées.

Agriculture de qualité et développement rural durable

L'activité "agriculture de qualité et développement rural durable" est organisée conjointement avec le Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM). Elle a démarré par l'organisation d'un atelier d'experts en décembre 2006. Les experts se sont intéressés essentiellement à la détermination d'indicateurs complémentaires, à l'amélioration des rapports nationaux et à la validation des objectifs d'une étude qui doit être consacrée, au niveau régional, à la territorialisation des approches du développement rural.

4.3.2 Consommation et production durables

Le CAR/PB se prépare actuellement à mettre en place un groupe de travail d'experts méditerranéens sur la SMDD qui sera chargé d'examiner et d'identifier les besoins et les priorités en matière de consommation et de production durables et de décider des mesures à prendre et des activités à mener pour y faire face. Le Centre cherche à établir un lien entre la création du groupe de travail et le projet de Marrakech et ainsi à faciliter la coordination entre la SMDD et ce programme mondial d'accélération du passage vers une consommation et une production durables.

4.3.3 Développement du tourisme en harmonie avec l'environnement

Projet "Destinations"

Le CAR/PAP a réussi à obtenir le financement du projet "Destinations" au titre du programme financier de l'EU LIFE – Pays tiers. La signature entre la CE et le CAR/PAP est intervenue en septembre 2006 et le projet sera mis en œuvre entre février 2007 et novembre 2009. Hormis le CAR/PAP, qui est le chef de file, les autres partenaires dans le projet sont l'INFO/RAC et le Programme méditerranéen du WWF/MedPO à Rome, ainsi que trois partenaires nationaux des pays du Maghreb où le projet sera mis en œuvre, à savoir l'Algérie (Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement – MATE), le Maroc (Ministère de l'aménagement du territoire,

de l'eau et de l'environnement – MATEE) et la Tunisie (Agence pour la protection et la gestion des zones côtières - APAL).

Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu après l'approbation du projet. Le 4 décembre 2006, le coordonnateur du projet a assisté à une réunion à Alger avec les représentants de LIFE-Pays tiers et du MATE. Cette réunion a permis d'examiner différents aspects pratiques de la mise en œuvre du projet. Au début de 2007, l'appel d'offres pour le recrutement des consultants a été lancé. En outre, des contacts préliminaires ont été pris avec les responsables de l'Initiative des Tour Operators (TOI) qui se sont déclarés intéressés par le projet de développement d'un tourisme durable. Étant donné que les bureaux du TOI se trouvent dans le bâtiment de l'OMT à Madrid, les informations ont été communiquées aux responsables de cette organisation qui sont disposés à appuyer le projet. Des représentants du CAR/PAP ont assisté à la réunion de lancement des projets LIFE qui s'est tenue à Bruxelles les 19 et 20 mars 2007. Ensuite, les trois réunions nationales de lancement ont été organisées, y compris l'élaboration d'un dépliant. La première de ces réunions a eu lieu à Tunis les 10 et 11 mai 2007.

Avec ce projet, le CAR/PAP a augmenté les "fonds de mise en route" alloués à l'activité tourisme durable dans le cadre du programme de travail du PAM. Le projet de l'UE permettra aux pays du Maghreb et au CAR/PAP d'analyser plus en profondeur la capacité de charge de tourisme et d'atteindre un plus grand nombre d'objectifs. Parmi les principaux résultats du projet figure la stratégie de développement du tourisme dans les trois zones pilotes retenues par les partenaires nationaux et la création de centres de démonstration de l'utilisation de différents instruments de gestion environnementale (par exemple EMAS, ISO 14001, Ecolabel de l'EU).

La deuxième réunion de lancement du projet "Destinations" aura lieu en Algérie les 20 et 21 mai 2007. Celle qui concerne la mise en œuvre du projet au Maroc, provisoirement fixée aux 19 et 20 juin 2007, devrait avoir lieu à Al-Hoceima. Selon le programme de travail relatif au projet, les activités seront mises en œuvre à la suite de ces réunions.

Gestion des ressources en eau

Les volumes I et II de la publication "Lignes directrices relatives à la gestion des systèmes d'approvisionnement des villes en eau dans les zones côtières de la Méditerranée" ont été édités et imprimés. Le texte du volume I a été traduit en français et préparé pour l'impression.

Cette activité contribue aussi à la mise en œuvre de la SMDD visant à améliorer la gestion intégrée des ressources en eau et de la demande.

D'ici à la fin de 2007, le volume II des Lignes directrices devrait être traduit en français, et imprimé. De plus, il est prévu de présenter les Lignes directrices (en anglais) à un atelier régional qu'il est provisoirement prévu d'organiser à Split, en octobre 2007. Une fois imprimées, les deux publications seront diffusées et affichées aux fins de téléchargement sur le site web du CAR/PAP.

Projet Nostrum

Le CAR/PAP a publié le Rapport national sur l'évaluation des pratiques de gestion de l'eau, l'utilisation et les besoins en eau de la Croatie qui avait été élaboré en 2005 et il l'a adressé aux parties prenantes dans le pays. Pendant la période biennale couverte par le présent rapport, le CAR/PAP a aussi fait office de bureau de diffusion de tous les bulletins et documents d'information reçus par le chef de file et il les a communiqués aux parties prenantes croates.

Le CAR/PAP a participé à l'atelier sur la science et la politique qui a eu lieu à Bari (Italie) les 15 et 16 février 2007. L'atelier avait pour objectif d'examiner le projet de Lignes directrices pour la conception et la mise en œuvre de DSS (Systèmes d'aide à la décision), l'un des principaux résultats du projet. La conférence de présentation finale du projet aura lieu en septembre 2007 à Chypre.

Érosion et dégradation du sol

Un bassin hydrographique du Cap Bon (Tunisie) a été retenu aux fins d'application de la méthode PAP-FAO de maîtrise de l'érosion du sol. Ce bassin particulier a été choisi afin de compléter les deux autres activités du CAR/PAP qui sont menées dans la région du Cap Bon, à savoir la typologie du paysage dans le cadre des études thématiques relevant de l'activité relative à la gestion du paysage et les activités menées au titre du projet "Destinations". Bien qu'indépendantes et financées par des sources différentes, ces activités sont complémentaires et pourraient être vues comme un petit PAC pour la région.

Les travaux cartographiques ont été réalisés en 2006. Des projets de cartes et un rapport ont été établis par l'équipe tunisienne et présentés au CAR/PAP en décembre 2006. Ces projets et ce rapport ont été examinés par un consultant du CAR/PAP qui les a jugés d'excellente qualité, ne nécessitant que des modifications mineures.

Immédiatement après la présentation des documents finals de la première phase, un contrat a été signé entre l'équipe tunisienne et le consultant du CAR/PAP pour entreprendre la deuxième phase, qui comprend la formulation d'un programme de lutte contre l'érosion du sol et un ensemble de technologies concernant cette lutte. Cette deuxième phase donnera lieu à l'établissement d'un document de synthèse comprenant un résumé des résultats de la première phase et des propositions de mesures à prendre pour prévenir ou réduire les processus d'érosion dans le bassin hydrographique de l'Oued Lebna.

5. Information et communication

Pendant la période couverte par le présent rapport, l'INFO/RAC a poursuivi son travail de conception et de mise au point de l'INFO/MAP, infrastructure partagée d'échange d'informations pour le PAM qui devrait aussi être un instrument important pour la SMDD. Une table des matières détaillée du document stratégique de l'INFO/MAP a été établie en février 2007 et servira de base à l'élaboration du document stratégique avec l'AEE. La collaboration avec l'AEE pour la mise en place de l'INFO/MAP a été scellée et officialisée dans un plan de travail conjoint PAM- AEE portant sur 2006-2008, aux termes duquel l'AEE confirme qu'elle est prête à partager directement ressources, compétences et technologies en vue de la mise en place de l'INFO/MAP.

L'INFO/RAC a aussi continué d'établir des partenariats de travail formel qui seront déterminants pour la mise en œuvre du prototype de l'INFO/MAP. Ces partenariats sont actifs et font intervenir, pour les essais, des parties à la Convention de Barcelone (Italie, Slovénie, Espagne et Maroc), d'autres composantes du PAM, des organisations internationales (CE, UIT, CDB, ACCOBAMS, etc.) et le secteur privé. L'INFO/RAC attend des informations sur les résultats de l'appel de candidatures, lancé par l'AEE en février 2007, pour recruter un expert qui sera chargé d'apporter son concours à la mise au point de l'INFO/MAP.

La mise au point du prototype de système d'information du MED POL a aussi progressé de façon remarquable. Après mars 2007, la phase d'essai et d'acceptation de la convivialité du système est la plus importante et sera suivie d'une phase préliminaire d'aide, comprenant la formation des utilisateurs, pour planifier et gérer le passage progressif de l'ancien système au nouveau système d'information MED POL en ligne. Le système sera ensuite peu à peu intégré à l'INFO/MAP, et sera rendu interopérable avec lui.

Dans le domaine de l'information, de l'éducation, de la participation et de la sensibilisation du public, l'INFO/RAC a continué de travailler à la mise au point de la stratégie d'information et de communication pour la SMDD. Le projet de stratégie a été en fait soumis à la douzième Réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) les 30 et 31 mai 2007. À la suite d'un débat à la Commission, il a été convenu que la stratégie serait revue, compte tenu des observations formulées par les membres de la Commission, et présentée à la réunion des points focaux du PAM en décembre, aux fins d'examen et d'approbation.

L'INFO/RAC a continué de diffuser "Mediterranea", le documentaire vidéo sur le Trentième anniversaire de la Convention de Barcelone, a publié le magazine mensuel EcoMedia en ligne et a élaboré le Who's Who de la Convention de Barcelone.

Site web du PAM/PNUE

Conformément à la demande faite à la réunion du Bureau d'octobre 2006 au Caire, la plus haute priorité a été donnée à la mise au point et à la gestion par l'INFO/RAC du site web du PAM/PNUE. Le questionnaire-enquête sur la restructuration du site web a été envoyé le 29 novembre 2006. Les résultats de l'enquête auprès des utilisateurs ont été obtenus le 24 janvier 2007, complétant la phase I (besoins des utilisateurs) du projet, et approuvés le 11 février. Le mandat entre l'Unité de coordination et l'INFO/RAC a été signé le 8 mars 2007. La phase II a démarré le 10 mars 2007 conformément au plan de travail convenu entre les deux parties. À cet égard, le nouveau site web-cms-intranet du PAM/PNUE devrait être prêt à temps pour la réunion des Parties contractantes en décembre.

À noter, toutefois, qu'à l'heure actuelle, cette activité avec le lancement de l'appel d'offres pour le nouveau logo du PAM et d'autres activités en cours dans le domaine de l'information et de la communication ne peut pas être finalisée du fait que l'INFO/RAC n'a pas encore reçu des autorités italiennes les fonds dont il a besoin pour mener à bien son programme de travail.

ANNEXE I

**État des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone
sur la protection du milieu marin et du littoral de
la Méditerranée et de ses Protocoles
au 5 octobre 2006**

Parties contractantes	Convention de Barcelone ^{1/}			Protocole "immersions" ^{2/}			Protocole "situations critiques" ^{3/}		Nouveau Protocole "situations critiques" ^{4/}	
	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	-	-
Algérie	-	16.02.81/AC	09.06-04	-	16.03.81/AC	-	-	16.03.81/AC	25.01.02	-
Bosnie-Herzégovine	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-	01.03.92/SUC	-	-
Chypre	16.02.76	19.11.79	15.10.01	16.02.76	19.11.79	18.07.03	16.02.76	19.11.79	25.01.02	-
Commission européenne	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	25.01.02	25.06.04
Croatie	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	03.05.99	-	08.10.91/SUC	25.01.02	01.10.03
Égypte	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AC	-	-
Espagne	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	25.01.02	-
France	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	16.04.01	16.02.76	11.03.78/AP	25.01.02	02.07.03
Grèce	16.02.76	03.01.79	10.03.03	11.02.77	03.01.79	-	16.02.76	03.01.79	25.01.02	¹ -
Israël	16.02.76	03.03.78	29.09.05	16.02.76	01.03.84	-	16.02.76	03.03.78	22.01.03	-
Italie	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	25.01.02	-
Liban	16.02.76	08.11.77/AC	-	16.02.76	08.11.77/AC	-	16.02.76	08.11.77/AC	-	-
Libye	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	25.01.02	-
Malte	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	25.01.02	18.02.03
Maroc	16.02.76	15.01.80	07.12.2004	16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	25.01.02	-
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	25.01.02	03.04.02
Serbie et Monténégro*	-	16.07.2002	-	-	16.07.2002	-	-	16.07.2002	-	-
Slovénie	-	15.03.94/AC	08.01.03	-	15.03.94/AC	08.01.03	-	15.03.94/AC	25.01.02	16.02.04
Syrie	-	26.12.78/AC	10.10.03	-	26.12.78/AC	-	-	26.12.78/AC	25.01.02	-
Tunisie	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	25.01.02	-
Turquie	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	-	04.06.03

1. Accession = AC

Approbation = AP

Succession = SUC

¹ Dans l'attente de la notification du pays dépositaire.

* La République fédérative de Yougoslavie a notifié le 16 juillet 2002 sa succession à la Convention et aux Protocoles, comme indiqué ci-dessus. La date de succession est le 27 avril 1992. Le 20 mars 2003, le Bureau régional du PNUE pour l'Europe a reçu notification du fait que l'Union d'États de Serbie-et-Monténégro, nouvellement réorganisée, était devenue Partie, par voie de succession, à la Convention de Barcelone.

Parties contractantes	Protocole "tellurique" ^{5/}			Protocole "aires spécialement protégées" ^{6/}		Protocole "ASP et diversité biologique" ^{7/}		Protocole "offshore" ^{8/}		Protocole "déchets dangereux" ^{9/}	
	Signature	Ratification	Acceptation des modifications	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	10.06.95	26.07.01	-	26.07.01	-	26.07.01
Algérie	-	02.05.83/AC	-	-	16.05.85/AC	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Bosnie-Herzégovine	-	22.10.94/SUC	-	-	22.10.94/SUC	-	-	-	-	-	-
Chypre	17.05.80	28.06.88	12.10.01	-	28.06.88/AC	10.06.95	15.10.01	14.10.94	15.10.01	-	-
Commission européenne	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	30.03.83	30.06.84/AP	10.06.95	12.11.99	-	-	-	-
Croatie	-	12.06.92/SUC	² -	-	12.06.92/SUC	10.06.95	12.04.02	14.10.94	-	-	-
Égypte	-	18.05.83/AC	-	16.02.83	08.07.83	10.06.95	11.02.00	-	-	01.10.96	-
Espagne	17.05.80	06.06.84	17.02.99	03.04.82	22.12.87	10.06.95	23.12.98	14.10.94	-	01.10.96	-
France	17.05.80	13.07.82/AP	16.04.01	03.04.82	02.09.86/AP	10.06.95	16.04.01	-	-	-	-
Grèce	17.05.80	26.01.87	10.03.03	03.04.82	26.01.87	10.06.95	-	14.10.94	-	01.10.96	-
Israël	17.05.80	21.02.91	-	03.04.82	28.10.87	10.06.95	-	14.10.94	-	-	-
Italie	17.05.80	04.07.85	07.09.99	03.04.82	04.07.85	10.06.95	07.09.99	14.10.94	-	01.10.96	-
Liban	17.05.80	27.12.94	-	-	27.12.94/AC	-	-	-	-	-	-
Libye	17.05.80	06.06.89/AP	-	-	06.06.89/AC	10.06.95	-	-	-	01.10.96	-
Malte	17.05.80	02.03.89	28.10.99	03.04.82	11.01.88	10.06.95	28.10.99	14.10.94	-	01.10.96	28.10.99
Maroc	17.05.80	09.02.87	02.10.96	02.04.83	22.06.90	10.06.95	-	-	01.07.99	20.03.97	01.07.99
Monaco	17.05.80	12.01.83	26.11.96	03.04.82	29.05.89	10.06.95	03.06.97	14.10.94	-	01.10.96	-
Serbie et Monténégro [*]	-	16.07.2002	-	-	16.07.2002	-	-	-	-	-	-
Slovénie	-	16.09.93/AC	08.01.03	-	16.09.93/AC	-	08.01.03	10.10.95	-	-	-
Syrie	-	01.12.93/AC	-	-	11.09.92/AC	-	10.10.03	20.09.95	-	-	-
Tunisie	17.05.80	29.10.81	01.06.98	03.04.82	26.05.83	10.06.95	01.06.98	14.10.94	01.06.98	01.10.96	01.06.98
Turquie	-	21.02.83/AC	18.05.02	-	06.11.86/AC	10.06.95	18.09.02	-	-	01.10.96	03.04.04

2. Accession = AC

Approbation = AP

Succession = SUC

² Dans l'attente de la notification du pays dépositaire.^{*} La République fédérative de Yougoslavie a notifié le 16 juillet 2002 sa succession à la Convention et aux Protocoles, comme indiqué ci-dessus. La date de succession est le 27 avril 1992. Le 20 mars 2003, le Bureau régional du PNUE pour l'Europe a reçu notification du fait que l'Union d'États de Serbie-et-Monténégro, nouvellement réorganisée, était devenue Partie, par voie de succession, à la Convention de Barcelone.

1/ Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution

Adoption (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur*: 12 février 1978
État: Signataires: 15, Parties: 22

Amendements de 1995 (Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée)

Adoption (Barcelone) 10 juin 1995
Entrée en vigueur 9 juillet 2004
État: Parties aux modifications: 18

2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions")

Adoption (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur*: 12 février 1978
État: Signataires: 15, Parties: 22

Amendements de 1995 (Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion ou d'incinération effectuées par les navires et aéronefs)

Adoption (Barcelone) 10 juin 1995
Pas encore entré en vigueur
État: Parties aux modifications: 14

3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique (Protocole "situations critiques")

Adoption (Barcelone): 16 février 1976
Entrée en vigueur*: 12 février 1978
État: Signataires: 15, Parties: 22

4/ Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "prévention et situations critiques")

Adoption (Malte): 25 janvier 2002
Entrée en vigueur*: 17 mars 2004, remplaçant le Protocole "situations critiques" de 1976 conformément à l'article 25.2.
État: Signataires: 16, Parties: 8

5/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique")

Adoption (Athènes): 17 mai 1980
Entrée en vigueur*: 17 juin 1983
État: Signataires: 22, Parties: 22

Amendements de 1996 (Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre – Protocole "tellurique")

Adoption (Syracuse): 7 mars 1996
Pas encore entré en vigueur
État: Parties aux modifications: 14

6/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées (Protocole "ASP")

Adoption (Gênes): 3 avril 1982
Entrée en vigueur*: 23 mars 1986
État: Signataires: 11, Parties: 22

7/ Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique (Protocole (ASP et biodiversité))

Adoption (Barcelone): 10 juin 1995
Entrée en vigueur*: 12 décembre 1999, remplaçant le Protocole "ASP" de 1980 conformément à l'article 32
État: Signataires: 17, Parties: 14

8/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, fond de la mer et de son sous-sol (Protocole "offshore")

Adoption (Madrid): 14 octobre 1994
Pas encore entré en vigueur
État: Signataires: 11, Parties: 4

9/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole "déchet dangereux")

Adoption (Izmir): 1^{er} octobre 1996
Pas encore entré en vigueur
État: Signataires: 11, Parties: 5

ANNEXE II

**FONDS D'AFFECTION POUR LA PROTECTION DE LA MÉDITERRANÉE
CONTRE LA POLLUTION
État des contributions au 31 mai 2007
(en euros)**

PAYS	Contributions non versées pour 2006 et années antérieures	Ajustements	Engagements de contributions pour 2007	Recouvrements en 2007 pour 2007 et années à venir	Recouvrements en 2007 pour années antérieures	Recouvrements en 2007 pour années antérieures - \$E.-U.	Contributions non versées pour années antérieures	Contributions non versées pour 2007 et années antérieures
Albanie	1 775	0	3 877	0	0	0	1 775	5 652
Algérie	174 489	0	58 163	0	0	0	174 489	232 652
Bosnie-Herzégovine	0	0	16 619	16 619	0	0	0	0
Chypre	0	0	7 755	0	0	0	0	7 755
Croatie	0	0	53 730	0	0	0	0	53 730
Égypte	132	0	27 143	0	0	0	132	27 275
Espagne	0	0	830 337	0	0	0	0	830 337
France	0	0	2 103 262	2 103 262	0	0	0	0
Grèce	155 653	0	155 653	0	155 653	0	0	155 653
Israël	79 151	0	81 427	56 187	79 151	0	-0	25 239
Italie	0	0	1 737 670	1 737 670	0	0	0	0
Jamahiriya arabe libyenne	230 717	0	109 124	0	0	0	230 717	339 841
Liban	3 641	0	3 877	0	0	0	3 641	7 518
Malte	3 877	0	3 877	3 877	3 877	0	0	0
Maroc	90 938	0	15 511	0	90 938	0	0	15 511
Monaco	0	0	3 877	3 877	0	0	0	0
Rép. arabe syrienne	-428	0	15 511	0	0	0	-428	15 083
Serbie et Monténégro	18 000	0	18 000	0	0	0	18 000	36 000
Slovénie	6 129	0	37 113	37 113	6 129	0	0	0
Tunisie	23 264	0	11 632	0	10 863	0	12 401	24 033
Turquie	0	0	124 634	0	0	0	0	124 634
Union européenne	0	0	138 483	138 483	0	0	0	0
Total	787 338	0	5 557 275	4 097 088	346 611	0	440 727	1 900 914

Contributions additionnelles (pour information uniquement)								
Commission européenne	-1	0	598 569	598 569	0	0	0	-1
Pays hôte *	348 304	0	440 000	0	0	0	348 304	788 304
Fonds env. PNUE	0	1/	0	0	0	0	0	0
Total	1 135 641	0	6 595 844	4 695 657	346 611	0	789 031	2 689 217